10946996

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/09/2024 Retour Préfecture : 24/09/2024



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 20 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 20 juin 2024

1 - Delegations de vote 6
2 - Installation d'un conseiller municipal6
3 - Désignation du Secrétaire de séance 7
4 - Election d'un ajoint 7
5 - Communications du Maire 9
6 - Procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai 2024. Approbation 9
7 - Décisions du Maire. Compte rendu 9
8 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2024 10
9 - Compte de Gestion. Exercice 2023. Approbation 15
10 - Compte Administratif. Exercice 2023. Election du Président de séance 15
11 - Compte Administratif. Exercice 2023. Approbation 15
12 - Compte Administratif. Exercice 2023. Affectation des résultats 16
13 - SPL Vallée Idéale Développement. Modification du capital social et
autorisation du représentant de la Ville d'Amiens à participer au vote de
l'assemblée générale extraordinaire de la société. Souscription à l'augmentation
de capital social de la société 16
14 - Établissement public social et médicosocial intercommunal EPSoMS 17
Désignation de représentants. Modification 17
15 - Etablissement Public Médicosocial d'Amiens EPMSA 17
Désignation de représentants. Modification 17
Désignation de représentants. Modification 17 16 - Animations et événements . Subvention. 4 ^{ème} répartition. Année 2024 17
17 - Autorisation de programme. Modernisation des systèmes d'information. Plan
stratégique numérique. Affectation des opérations d'investissement. Année
2024
18 - Autorisation de programme. Aménagement des espaces publics et création
d'équipements quartier Pierre Rollin. Affectation des opérations d'investissement.
Année 2024 23
19 - Autorisation de programme. Requalification des espaces publics et
reconquête commerciale des quartiers Nord. Affectation des opérations
d'investissement. Année 2024 23
20 - Autorisation de programme. Requalification des espaces publics et création
d'un pôle de services publics à Etouvie. Affectation des opérations
d'investissement. Année 2024 23
21 - Autorisation de programme. Stationnement vélo dans les écoles. Affectation
des opérations d'investissement. Année 2024 24
22 - Autorisation de programme. Rénovation thermique des logements. Soutien à
l'amélioration de l'habitat privé. Affectation des opérations d'investissement.
Année 2024 24
23 - llot des Coursives. Parcelles cadastrées section IT n° 966, 968 et 973.
23 - Ilot des Coursives. Parcelles cadastrées section IT n° 966, 968 et 973. Désaffectation effective suite à un déclassement par anticipation
·

25 - Victorine Autier. Acquisition auprès de la SEM Amiens Aménagement des
parcelles cadastrées DM 1177, DM1232, DN 38225
26 - Quartier Saint-Leu. Ilot des Majots. Cession au profit de l'AMSOM Habitat.
Abrogation
27 - NPNRU. Etouvie. Aménagement du secteur îlot Sud. Dépôt des autorisations
d'urbanisme et demandes de financement 26
28 - Travaux de déplacement de l'actuel poste de transformation électrique 27
Rue de la Résistance. Autorisation de travaux préalable à la cession 27
29 - ZAC Gare La Vallée. Avenant au protocole de développement Les Trois
Mondes
30 - Egalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations 31
et aide aux victimes. Subvention. Année 2024. 2 ^{ème} répartition
31 - Plan Vélo. Route de Rouen. Réalisation d'une voie verte. Convention de
maîtrise d'ouvrage31
32 - Jardins familiaux. Règlement intérieur. Convention
32 - Jarums familiaux. Regiement interieur. Convention
33 - Actions de prévention santé. Subventions. 2ème répartition. Année 2024.
Convention
34 - Contrat d'engagement au renouvellement du Contrat Local de Santé.
Participation financière de l'Agence Régionale de Santé
35 - Conseil Local de Santé Mentale. Convention de mise à disposition 34
d'une coordinatrice. Avenant N° 2 34
36 - Contractualisation avec ALCOME 35
37 - Citeo. Lutte contre les déchets abandonnés diffus. Convention 35
38 - Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois. CCI Amiens-Picardie. Données en
matière de commerce. Abonnement CODATA. Subvention. Convention tripartite.
39 - Etablissement Français du Sang. EFS. Parking Saint-Leu 36
Fourniture de tickets de stationnement. Convention
40 - Marché 2020_45. Gestion et exploitation des parcs publics de stationnement.
Régularisation des factures relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères
41 - Indemnisation suite aux travaux espaces publics. SARL LE VIVIER.
•
Protocole
42 - Adoption des zones d'accélération des énergies renouvelables
de la Ville d'Amiens
43 - AMSOM Habitat. réhabilitation de 264 logements de la résidence Porte des
Flandres. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations 37
Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. Modification 37
44 - Clésence. Acquisition de 12 logements situés rue Debray. Emprunt auprès de
la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens.
Conventon 38
45 - Clésence. Construction de 14 logements locatifs sociaux situés place du
Colvert (2 ^{ème} phase). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &
Consignations
Garantie de la Ville d'Amiens. Convention38
46 - Clésence. Construction de 29 logements situés rue Robert Lecoq. Emprunt
auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. 38
Avenant à la convention

47 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Etat des	
menés du 1 ^{er} juin 2023 au 31 mai 2024	39
48 - Festival de musiques urbaines. Association Make Somme Noise. Subv	ention.
Année 2024. Convention	39
49 - Accueils de loisirs et CAJ. Enfants de familles ukrainiennes domi	ciliées à
Amiens et arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'	'Ukraine.
Gratuité. Année scolaire 2024-2025	39
50 - Restauration scolaire. Enfants de familles ukrainiennes arrivées en	า France
suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine et scolarisés dans les écoles pe	ubliques
d'Amiens. Gratuité. Année 2024-2025	41
51 - Budget participatif. Association Moustik Movie. Amiens en grand	41
Mise à disposition et utilisation de matériel. Convention	41
52 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisa	ition des
espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Conventions. Renouvellem	nent 42
Revalorisation des forfaits de charges	42
53 - Relais Social. Subvention exceptionnelle 2023	42
et subvention de fonctionnement 2024. Convention	42
54 - Vœux. Questions orales	43

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum: 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Membres présents: Mme FOURÉ, M. GEST, Mmes SAVARIEGO, LAVALLARD, MM. SAVREUX, BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, Mmes ROY, GALLIOT, MM. LHERMITTE, RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mmes DEVÈZE, MODESTE, MM. GUÉRIN, SALHI, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Membres empêchés: M. DE JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme VERRIER (pouvoir à Mme DEVÈZE), MM. DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX), DOMISE (pouvoir à M. BEAUVARLET), STENGEL (pouvoir à Mme LAVALLARD), FOUCAULT (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mme VAGNIEZ (pouvoir à Mme LE-CLERCQ), MM. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), DUFLOT, Mme BOHAIN, M. THÉVENIAUD se sont excusés. Mmes HAMADI, BRUNEL.

Excusé: M. THÉVENIAUD.

La séance a été ouverte à 18 h 17.

Madame le Maire a quitté la séance de 19h07 à 19h08 lors du vote du Compte Administratif et la séance a été présidée par M. GEST.

Mouvements arrivées: M. GUÉRIN est arrivé à 18h20 (point n°2), Mme NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS) est arrivée à 18h22 (point n°3), M. SAVREUX (pouvoir de M. DÈCLE) est arrivé à 18h23 (point n°4), M LORIC est arrivé à 18h31 (point n°4), Mme BELLINA est arrivée à 18h33 (point n°5), Mme MODESTE et M. SALHI sont arrivés à 18h46 (point n°11), M. BEAUVARLET (pouvoir de M. DOMISE) est arrivé à 19h04 (point n°11), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 19h35 (point n°17), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 20h07 (point n°30).

La séance a été clôturée à 20 h 48.

MME FOURÉ: Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
M. Hubert de JENLIS	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Mathieu BEAUVARLET
M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
M. Thomas TELLIER	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente	Mme Claudine GALLIOT
	donne pouvoir à	
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et dans l'attente	M. Alain GEST
	donne pouvoir à	
M. Paul-Eric DÈCLE	arrivera en retard et dans l'attente	M. Pierre SAVREUX
	donne pouvoir à	
M. Philippe THÉVENIAUD	s'excuse	

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

MME FOURÉ: Comme vous le savez tous, Valérie DEVAUX a été élue Députée européenne et elle est donc concernée par la loi sur le cumul des mandats. Elle a ainsi démissionné du Conseil municipal d'Amiens pour se consacrer pleinement à son action de Députée européenne et de Conseillère départementale de la Somme. Conformément au code électoral, nous allons, par conséquent ce soir, installer un nouveau conseiller municipal pour la remplacer. Il s'agit du suivant sur la liste Amiens Ensemble de 2020, Saïd SALHI, qui y figurait en 42ème position. J'ai le plaisir ce soir de l'accueillir parmi nous. Il va nous rejoindre dès qu'il pourra. Je lui souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

J'en profite pour dire quelques mots concernant Valérie DEVAUX. En effet, au terme des dernières élections européennes, qui se sont tenues le 9 juin dernier, notre collègue Valérie DEVAUX, que je salue puisqu'elle est dans le public pour la première fois, a donc été élue Députée européenne sur la liste "Besoin d'Europe" conduite par Valérie HAYER. Au nom du groupe municipal Amiens Ensemble, je tiens à la féliciter chaleureusement. Son accession au Parlement européen est pour nous une véritable chance pour de nombreux dossiers qui touchent de près à notre ville, notamment le barreau TGV Roissy-Picardie ou le canal Seine-Nord Europe. Concernée par la loi qui rend incompatible le cumul de trois mandats, Valérie m'a fait part de son souhait de démissionner du Conseil municipal d'Amiens et du Conseil d'agglomération d'Amiens Métropole pour se consacrer pleinement à son action de Députée européenne et de Conseillère départementale de la Somme. Monsieur le Préfet a récemment accepté cette démission. Je salue vivement le travail mené par Valérie au sein de nos collectivités. Conseillère municipale déléquée au commerce de 2014 à 2017, Conseillère municipale déléquée au secteur Ouest de 2017 à 2020, Conseillère d'agglomération depuis 2018 et adjointe au maire déléquée au secteur Sud depuis 2020, son énergie, sa riqueur, son efficacité et sa disponibilité ont permis de mettre en musique le programme que les Amiénois ont plébiscité en nous faisant confiance à deux reprises.

10946996

- Retour Préfecture le 24/09/2024

J'ajoute que Valérie a toujours su insuffler une très bonne ambiance et un véritable sens de la camaraderie au sein des groupes Rassemblés pour Agir, puis Amiens Ensemble, mais également au sein du Conseil municipal et du Conseil d'Agglomération. Je lui souhaite du fond du cœur bonne chance pour ce nouveau défi qui s'ouvre à elle au sein du Parlement européen et je vous demande de l'applaudir.

J'imagine qu'elle a aussi un pincement au cœur de nous guitter sans avoir pu préparer cette démission. Je tenais vraiment à témoigner de l'importance que son action a eue et continuera à avoir pour notre ville et pour tous ses habitants.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE: Claudine GALLIOT est-elle d'accord? Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - ELECTION D'UN AJOINT.

MME FOURE: Comme je l'évoquais à l'instant, Valérie DEVAUX ayant démissionné, il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein de l'exécutif. Je vous propose donc de procéder à l'élection du 10ème adjoint et de confier ce poste à Véronique CLECH. Y a-t-il d'autres candidatures?

Pour cette élection, le vote à bulletin secret est requis. Nous allons donc constituer le bureau de vote. Est-ce que Thomas LHERMITTE et Zoé DESBUREAUX sont d'accord pour assurer la mission d'assesseurs? Merci.

Je vais donc procéder à l'appel nominal pour que vous déposiez vos bulletins dans l'urne. Si vous avez une procuration, je l'indiquerai également. Vous avez sur vos tables des bulletins de vote au nom de Véronique CLECH et des bulletins de vote blancs pour que vous puissiez vous exprimer selon votre décision.

M. DESCHAMPS: Amiens au Cœur ne participera pas au vote.

MME FOURE: C'est noté.

MME BECKER : Même chose pour nous.

MME FOURE: Je commence donc pour moi-même et pour le compte d'Hubert de JENLIS qui m'a donné son pouvoir.

Alain GEST pour lui-même et pour Margaux DELÉTRÉ;

Florence RODINGER:

Olivier JARDÉ:

Jean-Christophe LORIC, s'il arrive avant la fin du scrutin, nous le ferons voter;

Nathalie LE CLERCQ pour elle-même et pour Nathalie VAGNIEZ dont elle a le pouvoir ;

Mathieu BEAUVARLET;

Hélène BOUCHEZ pour son compte et pour Marc FOUCAULT qui lui a donné pouvoir ; Stéphane DESCOMBES :

Mathilde ROY:

Nathalie LAVALLARD pour elle-même et pour Clément STENGEL dont elle a le pouvoir ;

Bruno BIENAIMÉ :

Claudine GALLIOT pour elle et pour Nedjma BEN MOKHTAR dont elle a le pouvoir ;

C.M. Séance du 20 juin 2024

- 7 -

Raïfah MAKDASSI: Chantal MODESTE; Pascal RIFFLART; Martin DOMISE: Véronique CLECH ; Benoît MERCUZOT;

Nathalie DEVÈZE pour son compte et pour Annie VERRIER qui lui a donné pouvoir :

Sonia HAMADI:

Juliette DELAHOUSSE ; Thomas LHERMITTE; Isabelle SAVARIÉGO:

Saïd SALHI, son premier vote dans notre assemblée;

Thomas DOREZ:

Pierre SAVREUX pour lui-même et donc pour Paul Éric DÈCLE qui lui a donné pouvoir ;

Anne-Sophie BRUNEL:

Caroline BOHAIN pour son compte et pour Guillaume DUFLOT qui lui a donné pouvoir ;

Michaël GUÉRIN: Richard RIFFIOD;

Marie-Laure DERIVERY.

N'ont pas pris part au vote :

Julia BELLINA;

Renaud DESCHAMPS; Carole CHAUVEAU:

M. TELLIER:

Fabien VOULMINOT; Evelyne BECKER;

Ismaël BARA pour son compte et pour François DÉCAVÉ qui lui a donné pouvoir ;

Julien PRADAT: Zoé DESBUREAUX: Hélène DELATTRE :

Assia NOUAOUR pour elle-même et pour Tarek BAÏS qui lui a donné pouvoir.

MME FOURE: Le scrutin est clos. Je demande à Zoé DESBUREAUX et à Thomas LHERMITTE de procéder au dépouillement.

(Dépouillement des votes).

MME FOURE : Merci à l'administration et à nos deux assesseurs d'avoir assuré la régularité du dépouillement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs : 2 Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Véronique CLECH a obtenu 30 voix et est déclarée installée dans ses fonctions d'Adjointe au maire. Je lui demande de me rejoindre afin que je puisse lui remettre les insignes de sa fonction.

Je félicite évidemment Véronique CLECH et je vais très rapidement lui donner une délégation. Vous avez bien compris que c'est la délégation au secteur Sud qui va lui être confiée. Je ne

doute pas qu'elle fera un bon travail au sein de ce secteur. Si tu veux dire un mot, tu as la parole.

MME CLECH: Merci, Madame le Maire. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée, Madame le Maire, en me proposant pour cette fonction d'adjointe. Cette confiance m'honore et m'oblige. Un mot de remerciement, de gratitude envers mes collègues qui m'ont soutenue au travers du vote ce soir. Et une pensée pour Valérie à qui je vais succéder, qui a occupé cette fonction avec brio. Je vais relever le challenge, vous pouvez compter sur mon engagement total sur le sujet.

(Applaudissements).

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE: Je vous informe que j'ai reçu un vœu déposé par les élus du Groupe Social Ecocitoyen, mais il est arrivé hors délai, mardi matin. J'invite donc les élus à le déposer à nouveau lors du prochain Conseil s'ils le souhaitent.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 19 septembre à 18 heures ici même.

DONT ACTE

Je souhaitais aussi vous dire un mot à propos d'une disparition. Avant de débuter nos travaux, je tiens à avoir une pensée pour une figure majeure de notre temps. C'est, en effet, avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Paul CHEMETOV, un architecte de renom dont l'œuvre a marqué notre ville d'Amiens. Paul CHEMETOV était bien plus qu'un architecte talentueux, il était un visionnaire qui a su allier esthétique et fonctionnalité avec une sensibilité particulière aux besoins des habitants. A Amiens, ses réalisations l'ont conduit vers les projets de réaménagement urbain de la ZAC Gare La Vallée. Ils ont et vont profondément transformer notre paysage en créant des espaces publics accueillants et en améliorant la qualité de vie de nos concitoyens. Sa capacité à intégrer harmonieusement ses créations dans le tissu urbain existant témoigne de son respect pour notre patrimoine et de sa vision d'un avenir inclusif et humain, mais son influence s'étend bien au-delà de notre ville. Le journal Le Monde lui a d'ailleurs consacré une page entière dans son édition d'hier. A Paris, il a co-concu le ministère des Finances à Bercy, un bâtiment monumental parfaitement intégré dans son environnement ; à La Villette la Cité des Sciences et de l'Industrie reste également parmi bien d'autres réalisations une référence en matière d'architecture contemporaine dédiée à la culture et au savoir. A Amiens, il a donc beaucoup travaillé en tant qu'architecte responsable de toute la ZAC Gare La Vallée, mais c'est également lui qui a conçu et fait réaliser la passerelle l'Hortillonne qui trône au milieu de ce quartier.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à son héritage et à l'impact durable de son travail dans notre ville et au-delà. Je vous propose donc d'observer une minute de silence en sa mémoire, en reconnaissance de son dévouement et de son talent exceptionnel.

6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024. APPROBATION.

MME FOURE : Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 9 -

MME FOURE: Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 13 mai 2024 et le 7 juin 2024, listées dans la délibération qui vous a été transmise. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler?

MME DELATTRE : Vous avez profité des décisions du Maire pour augmenter les tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs sans en référer aux élus. Décidément, vous aimez bien faire passer des décisions en toute discrétion, surtout quand celles-ci impactent la vie des concitoyens. Sur la restauration scolaire, les repas peuvent parfois atteindre 10 € lorsqu'un enfant n'habitant pas à Amiens y mange exceptionnellement. 10 € un menu enfant ? C'est moins cher au restaurant. Ce coût prohibitif risque de profiter au privé. Au hasard, à Camon, le tarif le plus cher ne dépasse pas 6 €. Nous réitérons aujourd'hui notre demande de créer de nouvelles tranches de quotient familial concernant les tarifications des services Enfance et Jeunesse. Nous trouverions plus juste que chaque famille puisse payer proportionnellement à ses revenus pour que chaque facture soit la plus juste possible. A chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.

MME FOURE: Je vous répondrai rapidement en vous disant que le tarif facturé aux familles ne correspond pas seulement au tarif du repas mais à tout l'accompagnement et à tout l'encadrement qu'il y a autour. Le coût réel supporté par la Ville est aux alentours de 15 €, ce qui veut dire que même si nous faisons supporter le tarif que vous indiquez, nous sommes encore loin du compte. Deuxième élément, nous n'avons absolument pas augmenté en catimini, depuis des années c'est par décision du Maire que nous augmentons les tarifs, et nous en rendons compte à chaque fois, bien sûr, en Conseil municipal, ce qui va de soi, mais je précise aussi que cette année, nous n'avons augmenté que de 2,1%, c'est-à-dire bien moins que l'inflation parce que nous avons estimé que pour les centres de loisirs comme pour la restauration scolaire, la question du coût ne devait pas toucher les familles et les empêcher de nous confier leurs enfants. Et je rappelle que les tarifs sont très bas.

MME BOUCHEZ: Nous avons donc augmenté de 2,1%. Le tarif le plus bas de la restauration scolaire pour la Ville d'Amiens est de 97 centimes exactement et le QFI le plus haut est aux alentours de 6,40 € le repas. Sur le hors Amiens, ce doit être aux alentours de 7,50 €, mais pas 10 € en tout cas, et l'augmentation n'excède pas 2,1% aussi.

MME FOURE: Je rappelle qu'il nous est demandé de ne scolariser à Amiens que les enfants amiénois pour éviter la désertification du monde rural. Pas d'autres observations sur le sujet ?

DONT ACTE

8 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2024.

M. MERCUZOT: A ce stade, il ne s'agit que d'une Décision Modificative, c'est-à-dire que nous n'intégrons pas encore les résultats de l'exercice 2023. C'est une Décision Modificative relativement mineure à ce stade de l'année, qui ne fait qu'ajouter quelques recettes et quelques crédits en dépenses. Du point de vue du fonctionnement, nous proposons d'augmenter les recettes de 190 k€ tandis que les dépenses seraient ajustées à hauteur de 470 k€. Nous ne modifions donc pas profondément l'équilibre initial du Budget Primitif. C'est plutôt en investissement que des modifications sont proposées de façon plus conséquente. Il est notamment proposé d'augmenter les crédits de paiement d'une opération qui était prévue, mais d'accélérer cette opération en achetant d'ores et déjà la passerelle des Hortillonnes pour un montant de 2,9 M€. Et nous proposons également de verser une participation qui était également prévue, mais de l'avancer, de 1,2 M€ à notre aménageur sur la ZAC Intercampus, ce qui permettra de détendre la trésorerie de cette ZAC au sein des comptes de l'aménageur. Pour C.M. Séance du 20 juin 2024

le reste, il s'agit de petits ajustements soit à la hausse, soit à la baisse, mais rien de très conséquent.

MME FOURE: Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer?

ADOPTE

Observations:

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, M. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), MM. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), ont voté contre.

M. MERCUZOT: Si vous le permettez je propose de présenter globalement le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

MME FOURE: A-t-on le droit de procéder de cette façon-là? On me dit que oui.

M. MERCUZOT: En fait, le Compte de Gestion, c'est le Compte Administratif, mais vu du côté du comptable.

MME FOURE : Comme l'année dernière, on me demande de faire élire un président de séance pour le Compte administratif.

M. MERCUZOT: Peut-on faire ainsi pour la présentation?

MME FOURE: Absolument.

M. MERCUZOT: Ce Compte Administratif 2023 a pour objet de rendre compte de l'exécution du budget réalisé en 2023, c'est-à-dire qu'on ne parle pas de prévision d'autorisation de recettes ou de dépenses, mais on parle bien des recettes qui ont été effectivement encaissées et des dépenses qui ont effectivement été décaissées.

Ce qui est particulier durant cette année 2023, c'est la très nette augmentation des recettes, bien supérieure à celle des dépenses, qui s'explique par deux éléments. Vous vous rappelez notamment que les recettes 2023 ont été impactées par l'inflation puisque la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont été réévaluées par rapport à l'inflation de l'année antérieure, 2022, qui était assez forte. Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a conduit les services fiscaux à demander à chaque contribuable. au moment de la déclaration de ses revenus, de faire état de sa situation au regard de l'immobilier qu'il occupe. Cela a amené les services fiscaux à remettre au carré leur base de données et à imposer un certain nombre de locaux d'habitation qui étaient jusque-là considérés comme des locaux d'habitation principale et qui sont devenus des locaux d'habitation secondaire, et à ce titre ils ont donc été assujettis à la taxe d'habitation. Voilà pourquoi nous avons, vous le voyez, une augmentation assez sensible de nos recettes. Ainsi, notre épargne de gestion courante atteint la somme de 37,5 M€, en très nette augmentation par rapport à 2022 où nous étions à peine à 25 M€.

Concernant les recettes, l'équivalent des impôts locaux, elles représentent 53%. Nous avons par ailleurs des dotations et des compensations pour 30%, et les recettes d'exploitation qui représentent 14%. Je rappelle que depuis 2022, nous percevons de la part de la Métropole une dotation de solidarité communautaire qui, en 2023, a représenté 1,290 M€. Voilà quelle est la décomposition en grandes masses de nos recettes.

10946996

Si l'on regarde un peu plus dans le détail, on s'aperçoit que nos recettes ont augmenté, et ce qui a véritablement augmenté à l'intérieur de nos recettes, ce sont les impôts locaux et les taxes. Pour le reste, l'augmentation est en lien avec l'inflation que nous avons connue durant cette période, à la remarque près que les augmentations sur les recettes d'exploitation sont purement conjoncturelles, factuelles. C'est notamment parce que le mode de calcul de la participation de la CAF aux dépenses de nos différents centres aérés fait que nous avons reçu en 2023 deux fois la subvention, ce qui explique l'augmentation sensible de nos recettes d'exploitation.

Je ne reviens pas sur la fiscalité, +8,6% J'en profite d'ailleurs pour remercier Nicolas LAVALLÉE qui est à la régie pour le travail qu'il a fait avec l'ensemble des services avant cette séance. Du point de vue des dotations de l'Etat, nous n'avons pas de perte au total. D'abord, parce que la dotation forfaitaire est restée stable, à 22,7 M€, et heureusement du point de vue de nos recettes mais malheureusement au regard de la situation que cela implique, la dotation de solidarité urbaine a continué à augmenter puisqu'elle s'est élevée en 2023 à 22,1 M€. Concernant les produits d'activité des services, ce sont bien les dotations et participations qui ont augmenté sensiblement entre 2022 et 2023, ce qui renvoie à ce que disais à propos notamment des versements de la CAF. Les dépenses ont augmenté de 1,4% par rapport à 2022. Nos recettes ont augmenté beaucoup plus vite que nos dépenses, ce qui explique que notre excédent de gestion courante est à un niveau particulièrement élevé.

Les dépenses de personnel représentent 61% de nos dépenses, et nos charges d'exploitation représentent 16% du total. Je vous invite à avoir en tête ce chiffre de 8,9 M€ qui est le montant des subventions que nous avons versées aux différentes associations, essentiellement en matière d'accompagnement des populations sur le plan social. Concernant les dépenses courantes, il n'y a pas d'évolution particulièrement marquée, on reste sur un trend assez habituel de légère augmentation de chacune des lignes. Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 3,1% entre 2022 et 2023. Il est intéressant de constater que les dépenses de fluides ont baissé en 2023 de 500 k€, ce qui s'explique à la fois par une baisse du prix de l'énergie par rapport à 2022, mais également par le fait que les services ont été particulièrement attentifs à ne pas gaspiller cette énergie. C'est un point favorable, c'est pourquoi je le souligne.

Cela nous conduit à constater l'autofinancement. A l'excédent de gestion courante, nous enlevons ce que nous avons remboursé durant l'année 2023, nous rajoutons le FCTVA, le Fonds de Compensation de la TVA, ce qui nous amène aux 29,5 M€ qui sont notre capacité de financement. Je vous rappelle que le ratio habituel qui donne un ordre de grandeur peut permettre d'aller jusqu'à investir deux fois cette capacité d'autofinancement, ce qui nous amènerait à une capacité d'investissement de près de 60 M€. Cela illustre ce que nous avons dit au moment du budget 2024, à savoir que nous pouvons accroître notre capacité d'investissement dès 2024, 2025 et les années qui viennent.

Concernant les investissements, nous sommes encore loin des 60 M€, mais nous avons quand même engagé pratiquement 25,8 M€ qui ont été décaissés, et s'ajoutent à cela pratiquement 5 M€ de travaux qui ont été engagés et qui ont été effectués, mais dont les factures n'ont été réglées qu'en 2024, d'où ces 4,7 M€ de report. A noter que c'est la délégation Urbanisme et Aménagements urbains qui a préempté le plus d'investissements, pour 9 M€. Viennent ensuite la gestion patrimoniale et l'administration générale, puis le défi éducatif, le logement et l'autonomie énergétique, chacun pour un peu plus de 3 M€.

Quand on regarde dans le détail un certain nombre de crédits de paiement, ce n'est pas listé dans l'ordre décroissant, mais le gros entretien de la voirie communale se taille la part du lion, soit 3,5 M€, les dotations de proximité 2,440 M€. A noter un certain nombre de soldes de dispositifs anciens, et c'est notamment le cas pour le logement, les 1,6 M€ de la ZAC Intercampus.

10946996

Tout cela nous conduit à faire un point sur l'endettement. Notre capacité de désendettement calculée en années consiste à nous demander combien d'années il nous faudrait avec notre capacité d'autofinancement pour rembourser notre dette, si nous arrêtions tous les investissements. Nous serions à une capacité de désendettement à un niveau particulièrement bas, de 1,7 année, ce qui atteste que les finances municipales sont particulièrement saines. Et encore une fois, cela justifie pleinement d'avoir mis un coup d'accélérateur sur les investissements pour le budget 2024.

A côté du budget principal il y a un budget annexe, un seul, à la Ville, c'est le budget annexe parc de stationnement, lequel a connu un certain nombre de difficultés au moment de la crise Covid. En 2023, les recettes ont augmenté significativement, à la fois parce que le mode de gestion a changé et qu'un certain nombre de concessions sont tombées, et parce que nous avons également décidé d'augmenter les tarifs en 2023. Cela nous amène à considérer que la participation d'équilibre que nous avons dû verser du budget principal à ce budget annexe parc de stationnement est en baisse, n'ayant été que de 700 k€, ce qui est très peu par rapport aux années précédentes. Et cela nous amène aussi à considérer, comme nous l'avions indiqué, qu'à la fin de ce mandat nous aurons rétabli l'équilibre de ce budget annexe stationnement.

Je pense vous avoir dit l'essentiel pour la présentation de ce compte administratif qui, je le rappelle, est la face inversée du compte de gestion qui, lui, est tenu par le comptable.

MME FOURE: Merci pour ces explications claires qui démontrent une nouvelle fois que nous avons une situation financière tout à fait stable. Nous nous étions fixé l'objectif de ne pas dépasser un certain montant de dette, nous en sommes loin puisqu'il a été précisé que nous pourrions rembourser la dette en moins de deux ans d'investissement. Alors que la cote d'alerte est à dix ans. Nous en sommes très loin et c'est tant mieux. Nos ressources ont été en augmentation en 2023 et les dépenses ont été contenues, donc cette bonne gestion nous permet d'envisager l'avenir de manière sereine. Qui souhaite s'exprimer sur ce point ?

M. VOULMINOT: Bonsoir à tous. Les années se suivent et se ressemblent, donc mes interventions également. 15 M€ constatés en recettes, et à l'écoute de la présentation, on note deux raisons principales à cela. Vous l'avez expliqué, suite aux revalorisations de base, le total des impôts perçus apporte près de 8 M€ de plus au budget. Les recettes des activités sont, elles aussi, en augmentation suite aux différentes augmentations votées par la majorité, mais surtout par ces prestations de service de la CAF, soit 5 M€ supplémentaires. Comme chacun d'entre nous ici, on pourrait se satisfaire de cette situation, mais pourquoi donc alors notre groupe va voter contre ? Parce que voilà plusieurs exercices que cette configuration nous est présentée avec, à chaque fois, vos mêmes principes. Les bonnes nouvelles sur les recettes ne profitent qu'aux investissements. C'est noté dans votre rapport, le résultat de fonctionnement viendra couvrir le plan de financement en investissement. Alors que nous le constatons encore une fois à posteriori, d'autres choix étaient possibles, comme nous vous l'avions proposé lors des différents conseils.

Vous étiez en mesure d'instaurer un gel des tarifs des services en direction des familles. Ce n'est pas le cas. Vous continuez à augmenter, faiblement vous l'avez dit, mais vous augmentez quand même les tarifs. Vous étiez en mesure de mieux répondre aux besoins des associations locales qui œuvrent pour le mieux vivre des habitants, ce n'est pas le cas non plus. Il y a des demandes de 2 000 € et vous y répondez en donnant 1 800 € alors que vous devriez pouvoir mettre 200 € de plus. Vous étiez également en mesure de mener une politique plus ambitieuse en direction de la jeunesse, conforme à vos anciens objectifs énumérés lors de l'opération "Amiens for Youth". Ce n'est pas le cas non plus. Vous pouviez donc moins maîtriser le recours au personnel non-permanent et ainsi moins mettre en difficulté les agents et les services. Ce n'est pas le cas non plus. Mieux noter la partie de fonctionnement, c'est garantir une qualité de service public, et pour le coup ici, c'est nécessaire et, en plus, c'est possible. Mais vous préférez C.M. Séance du 20 juin 2024

chercher une épargne de gestion élevée, la plus élevée depuis des années, et sans gabegie aucune vous pouvez détendre davantage le fonctionnement qui profite réellement aux Amiénois et Amiénoises dans leur quotidien, vous en avez les moyens.

MME DESBUREAUX : Ce compte administratif est l'occasion de vérifier si nos remarques de l'année dernière, lors du vote du Budget Primitif, étaient fondées. Vous l'avez dit, le poids de la dette a continué à s'alléger, aidé par une hausse de l'excédent de gestion du fait d'une hausse conjoncturelle des recettes, liée notamment à la revalorisation des bases locatives des dernières années et le rappel de taxes d'habitation suite à la mise à jour des statuts des propriétés. Pour faire court, les recettes augmentent de façon significative pendant que les dépenses se maintiennent. Amiens est donc en bonne santé financière. Aussi, vous investissez dans des infrastructures telles que des passerelles, des jardins du souvenir. C'est très bien, mais aujourd'hui, les services à la personne ont plus que jamais besoin de soutien financier. Nous avons été alertés sur la problématique du manque de moyens dans les écoles, par exemple. pas d'ATSEM dans les classes au-dessus des petites sections, même en REP, alors que l'école est devenue obligatoire dès 3 ans. Donc les enfants ne sont pas forcément propres en y entrant. Les dotations pédagogiques ne semblent pas augmenter alors même que l'inflation touche aussi le matériel scolaire. Enfin, toujours pas d'augmentation de places en crèche publique alors même que j'ai encore été alertée la semaine dernière sur l'angoisse des listes d'attente.

Voilà la réalité derrière ce bilan. Les finances de la Ville se portent bien, mais elles ne servent pas l'intégralité de la population car la Ville refuse toujours de jouer son rôle de bouclier social. Chaque année, vous nous présentez un beau bilan financier mais la population n'en voit jamais les fruits. Certes, nous nous désendettons, mais pour quoi faire ? Nous devons à nos citoyens et nos citoyennes un service de proximité et accessible à tous et toutes.

MME FOURE: Qui d'autre souhaite intervenir? Hélène BOUCHEZ, un petit mot sur les tarifs.

MME BOUCHEZ: Oui, sur la tarification, que ce soit pour la restauration scolaire, pour les accueils périscolaires, pour les centres de loisirs, les CAJ. Depuis deux ans, il y avait un bouclier tarifaire de 2%. Depuis l'inflation, nous n'avons jamais fait subir aux familles l'inflation constatée. Sur la tarification d'une manière générale, nous avons été très justes avec les familles.

MME ROY: Bonsoir, chers collègues, quand vous dites que nous ne répondons pas au bouclier social, vous êtes tout à fait à même d'apprécier si vous estimez que ce n'est pas le cas. Néanmoins, je voulais quand même porter à votre connaissance le fait que nous avons encore augmenté la contribution du CCAS et que nous avons également décidé de mettre en œuvre de nombreuses actions au profit des plus précaires, que vous avez d'ailleurs décrites. C'est le plan pour le pouvoir d'achat pour lequel nous pourrons faire un bilan assez étoffé prochainement. Vous aurez ce point dans le détail. Donc, je ne pense que l'on puisse dire que nous laissons de côté les plus précaires dans la mesure où un accompagnement social est mis en œuvre par nos propres équipes et qu'il y a par ailleurs tout le volet des subventions sociales qu'a évoqué tout à l'heure Benoît qui, lui aussi, concourt, que ce soit sur l'aspect social, personnes âgées, handicap, à compléter l'ensemble des moyens et des actions déployés au profit des personnes les plus vulnérables de notre territoire.

MME FOURE : Avant de passer la parole à Benoît, je tenais à dire également que l'action menée en matière économique pour faire en sorte d'attirer des entreprises sur notre territoire, action menée à Amiens Métropole sous l'impulsion de son Président, porte ses fruits et je pense que c'est la meilleure action possible pour lutter contre la pauvreté et les difficultés financières de nos concitoyens. C'est leur permettre d'avoir un emploi qualifié, intéressant. Il faut évidemment que la Ville assure le filet de protection de nos concitoyens, mais il faut aussi que sous l'impulsion de la Métropole et grâce à la bonne santé de notre territoire et à sa bonne image, de nombreuses entreprises viennent s'implanter. A chaque Conseil d'Amiens Métropole, Alain C.M. Séance du 20 juin 2024 - 14 -

GEST nous signale les entreprises qui s'implantent, le nombre d'emplois envisagés. Et vous y êtes également attentifs, je n'en doute pas une seule seconde. Donc je crois que cela mérite d'être dit en complément de ce que nous voyons ici ce soir.

M. MERCUZOT: Quelques éléments complémentaires. Je pense que nous pouvons nous réjouir du fait que la situation financière de la Ville est saine, car je rappellerai que nous sommes dans un contexte territorial d'abord, puis dans un contexte global qui n'est pas exempt d'un certain nombre de risques. J'ai cru entendre parler de propositions qui aboutiraient à augmenter le point d'indice des fonctionnaires de 10%. Je vous rappelle que concernant notre masse salariale sur la Ville, 96 M€, 10%, c'est assez vite fait, on avoisine très facilement les 10 M€. Autrement dit, un certain nombre de choses doivent pouvoir être envisagées le cas échéant. Et s'il s'agit d'avoir des idées pour dépenser de l'argent, les idées nous les avons aussi vite que vous, ce n'est pas le problème. Nous avons peut-être une autre conception de l'utilité de l'argent public, qui doit plutôt être utilisé comme un levier pour permettre des actions. J'en veux pour preuve ce plan pour le pouvoir d'achat dans lequel nous avons injecté 300 k€ et qui, en fait, permet d'injecter beaucoup plus que cela au bénéfice de l'ensemble des familles qui sont en difficulté à la fin de chaque mois.

Le dernier élément est que nous considérons que la meilleure des solutions n'est pas forcément systématiquement de créer de l'emploi public. Nous avons d'ores et déjà, vous le voyez bien, par rapport à d'autres collectivités, toutes choses égales par ailleurs, un poids de la masse salariale dans notre budget qui est conséquent. Il ne me paraîtrait pas raisonnable de considérer que l'on peut augmenter le poids de la masse salariale sans aucune limite car on sait bien qu'une masse salariale qui augmente, ce n'est pas pour un an, pas pour deux, mais au contraire une tendance que l'on marque pour dix, vingt ou trente ans. C'est un vrai débat, mais encore une fois, avoir des idées pour dépenser, ce n'est pas le problème, la question est de pouvoir dépenser le plus utilement possible pour la collectivité et, naturellement, pour ses habitants puisque nous sommes là pour eux, sinon cela n'aurait pas de sens.

9 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2023. APPROBATION.

MME FOURE: Je vous propose de passer au vote sur le compte de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2023. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, il faut désigner un président de séance pour le vote du compte administratif puisque je vais quitter la séance au moment du vote de ce dossier. En l'absence du 1^{er} adjoint, Hubert de JENLIS, et de la 2^{ème} adjointe, Annie VERRIER, je vous propose la candidature du 3^{ème} adjoint, Alain GEST.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame le Maire quitte la séance à 19h07'.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2023. APPROBATION.

M. GEST: Mes chers collègues, nous allons donc souscrire à cette disposition légale. Je mets aux voix le compte administratif que vous a présenté Benoît MERCUZOT.

ADOPTE

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 15 -

Observations:

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, MM. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, ont voté contre.

Madame le Maire revient en séance à 19h08'.

MME FOURE: J'ai souhaité attendre la fin des délibérations sur les comptes pour saluer l'arrivée de Saïd SALHI. J'avais indiqué tout à l'heure qu'il allait nous rejoindre. J'ai le plaisir de l'accueillir ici. Saïd est Amiénois de naissance, il a grandi dans le quartier sud-est de notre ville, il est actuellement masseur-kinésithérapeute. Comme il a été prévenu un peu tardivement de l'existence de ce conseil municipal qu'il rejoint ce soir, nous comprenons bien que ses activités professionnelles ne lui aient pas permis d'arriver à l'heure. En tout cas, je lui souhaite la bienvenue en votre nom à tous. Je compte sur vous pour l'aider à s'intégrer dans ses nouvelles fonctions. En accord avec Matthieu BEAUVARLET, je vous informe que je confierai à Saïd la délégation de conseiller délégué auprès de Matthieu BEAUVARLET, adjoint en charge du secteur Est de la Ville.

12 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2023. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : Cette délibération concerne l'affectation du résultat. Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement 2023, à la fois pour le budget principal et pour le budget annexe, sur la ligne "excédent de fonctionnement capitalisé".

MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE

Observations:

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, MM. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, ont voté contre.

13 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ET AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE D'AMIENS A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE. SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

MME FOURE: En l'absence d'Annie VERRIER qui est retenue par ses activités à l'extérieur, je vais présenter les différents dossiers qui relèvent de sa délégation, à commencer par le point 13.

Le conseil d'administration de la SPL Vallée Idéale Développement souhaite renforcer le capital social de la société. C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 999 900 €, par émission de 9 999 nouvelles actions d'une valeur nominale unitaire de 100 €, ce qui portera le capital social à 1 562 400 €. La future répartition entre les actionnaires du capital social sera donc la suivante :

- Ville d'Amiens : 694 400 € (6 944 actions) :
- Amiens Métropole : 694 400 € (6 944 actions) ;
- Département de la Somme : 173 600 € (1 736 actions).

Je vous propose également d'approuver les statuts modifiés de la SPL, et notamment la nouvelle rédaction de l'article 6 relatif au capital social et de l'article 21 - pour leguel l'âge limite du directeur général sera porté à 70 ans (au lieu de 67 ans). La Ville d'Amiens étant actionnaire de la SPL Vallée Idéale Développement à hauteur de 44,44%, elle bénéficiera d'un droit de souscription à titre irréductible correspondant à 444 400 €, soit 4 444 actions.

Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

MME FOURE: J'en profite pour saluer le travail réalisé par Thomas LHERMITTE à la tête de cette société.

14 - ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL ET MEDICOSOCIAL INTERCOMMUNAL EPSOMS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME FOURE : Mathilde ROY, pour des raisons professionnelles a souhaité démissionner de certaines de ses fonctions. Je vous propose donc de désigner Benoît MERCUZOT pour représenter la collectivité au sein du conseil d'administration de l'EPSoMS et de l'autoriser à en assurer la présidence. En tant que représentant de la Ville, nous devons l'autoriser en ce sens. Y a-t-il des observations?

MME DELAHOUSSE: Pour vous dire, Madame le Maire, que je ne prends pas part au vote.

MME FOURE: En fait, tous ceux qui siègent au sein de l'EPSoMS ne participent pas au vote, sauf s'ils indiquent souhaiter participer malgré le risque, bien que léger, de conflit d'intérêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme ROY, M. SALHI, Mme MAKDASSI, Mme DELAHOUSSE n'ont pas pris part au vote.

15 - ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICOSOCIAL D'AMIENS EPMSA. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME FOURE: Là encore, il s'agit de remplacer Mathilde ROY pour les mêmes raisons. Je vous propose de désigner Mickaël GUÉRIN pour représenter la collectivité au sein de l'Etablissement Public Médicosocial d'Amiens, et je vous invite à autoriser Madame Caroline BOHAIN, qui est déjà l'une des représentantes de la Ville au sein de l'instance, à se présenter à la présidence de cet établissement. Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme ROY, Mme GALLIOT n'ont pas pris part au vote.

16 - Animations et evenements . Subvention. 4^{eme} repartition. Annee 2024.

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 17 - MME FOURE: Je vous propose de verser une subvention de 4 000 € à l'association Sals'apéro dans le cadre des animations dansantes et sportives organisées au parc Saint-Pierre cet été.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Nous allons maintenant passer à une présentation très succincte des dossiers d'autorisations de programme.

Il s'agit, pour chacun de ces dossiers, d'approuver l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2024, de m'autoriser à solliciter tous les financements extérieurs et de m'autoriser également à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui seraient nécessaires.

Le point 17 concerne les opérations d'investissement et de modernisation des systèmes d'information pour lesquelles je vous demande de valider la liste annexée à la délibération et d'autoriser leur financement par affectation d'une partie de l'autorisation de programme "Plan stratégique numérique" pour un montant de 600 000 €.

Au point 18, je vous propose d'affecter les crédits relatifs à l'aménagement des espaces publics et à la création d'équipements dans le quartier Pierre Rollin pour un montant de 1 086 914 € décomposé en CP 2024 pour 970 000 € et en reports pour 116 914 €.

Les CP portent sur les études de maîtrise d'œuvre du projet urbain et l'accompagnement du Conseil Citoyen et la communication sur les vitres des cellules commerciales vacantes dont la Ville est propriétaire.

Le dossier 19 concerne la requalification des espaces publics et la reconquête commerciale des quartiers nord.

L'A.P. s'élève à 15 101 210 €.

Pour 2024, les crédits de paiement portent sur les études pour la place du Colvert ; l'étude de sûreté et de sécurité, ainsi que sur la préparation de la Déclaration d'Utilité Publique sur le centre commercial Mariyaux.

C'est enfin d'Etouvie dont il est question au point 20 avec l'autorisation de programme relative à la "Requalification des espaces publics et la création d'un pôle de services publics à Etouvie" qui a été approuvée pour un total de 11 961 349 €.

Je vous propose pour l'année 2024 d'affecter en crédits de paiement 4 357 876 € (dont 37 146 € pour du report 2023) afin d'acquérir les cellules restantes en rez-de-chaussée des Coursives - il s'agit de la pharmacie et de l'école Monseigneur Cuminal, et le Tripode - et d'engager les études pour l'aménagement du secteur Morvan, et pour des études et une partie des travaux d'aménagement de l'ilot Sud.

J'en profite pour signaler qu'apparemment, les travaux concernant le pôle santé ont débuté il y a quelques jours.

Je soumets donc au vote les points 17, 18, 19 et 20. Y a-t-il des observations sur ces points ?

MME DELATTRE: Concernant le point 20, l'annonce du démarrage prochain des travaux redonne espoir, mais il y a eu tant d'annonces sans suite qu'il faudra le voir pour le croire. Nous avons été alertés par des habitants sur l'abandon d'une possibilité d'implantation d'un dentiste dès le début du projet. Il est vrai qu'il aurait fallu une politique publique très volontariste pour y C.M. Séance du 20 juin 2024 - 18 -

parvenir. Comment seront attirés des médecins dans ce désert médical qu'est devenu Etouvie, alors que même des médecins d'Etouvie sont attirés par la zone franche d'Amiens Nord pour des raisons fiscales? L'emprise affectée précédemment sur la place du Pays d'Auge pour le retour d'un supermarché à Etouvie est-elle toujours réservée à cet effet, sachant qu'elle n'apparaît pas sur le plan présenté? Où en sont les démarches pour l'installation d'un supermarché?

MME FOURE : Monsieur PRADAT m'a demandé la parole.

M. PRADAT: Nous avons les mêmes interrogations que nos camarades. Vous avez certainement interrogé la CRUE, le Comité pour la Rénovation Urbaine d'Etouvie qui nous fait part de ses remarques et de ses questions. On pourrait ajouter que les 80 logements du bâtiment B de la rue d'Artois, qui sont voués à la destruction, sont tout à fait réhabilitables puisque les entrées 10 et 18 de la rue d'Artois, qui sont identiques, vont être rénovées. Un certain nombre de questions se posent dans le quartier, qui montre aussi un manque de concertation des habitants et des associations au cœur du quartier. En l'état, le projet de rénovation urbaine ne répond pas vraiment aux besoins. Je voudrais simplement partager le témoignage d'un habitant, ancien locataire d'Etouvie pendant vingt ans jusqu'à la démolition de son bâtiment rue de Lorraine qui dit qu'il est contre ce nouvel Etouvie, ce quartier que l'on veut transformer en quartier pour propriétaires. "Dans mon enfance, on avait tout à proximité, on n'avait même pas besoin de quitter notre quartier, c'était comme un village, on avait plein de parcs partout avec plein de jeux pour les enfants, on avait tout ce qu'il fallait en bas des Coursives en matière de commerces, pareil au pied de la Tour Bleue. Aujourd'hui, les seuls parcs qui restent sont pleins à ras-bord, l'été 2023 j'ai vu des enfants qui faisaient la queue pour pouvoir aller jouer. Ca me fait mal au cœur de voir ça, de voir les bâtiments qui sont démolis pour un oui ou pour un non, de voir comment le quartier évolue. Avant, c'était mieux, on avait tout à portée de main, le quartier avait une vraie vie. maintenant tout est mort".

Je voudrais revenir sur le point 18 concernant le quartier Pierre Rollin, si vous me permettez d'enchaîner les deux quartiers. Nous avions posé la question de savoir où en était la démolition des immeubles de Clésence, de mémoire 38 logements, pour laquelle, Madame le Maire, vous avez signé un nouveau permis de démolir le 30 janvier 2024, alors que le précédent était valable jusqu'au 15 octobre 2023. Pour ces travaux, il est annoncé 970 000 € en 2024. La question qui se pose est quel est le planning de ces travaux sur 2024 car pour l'instant il ne se passe rien, et comment allez-vous tenir le planning 2025-2026, sachant que certains travaux, et notamment des espaces publics, dépendent de cette démolition. La deuxième question que nous nous posons et que se posent les habitants est plus fondamentale. C'est quel est le contenu du projet de réhabilitation des espaces publics. Le Conseil Concitoyen, qui s'est réuni et qui a travaillé avec le cabinet Deffontaines pour faire des propositions, qui a également travaillé avec les urbanistes en charge du projet, se pose la question de savoir comment vous allez tenir compte de leur travail. Ils ont mené des entretiens auprès d'habitants, réalisé des ateliers de concertation, qui traduisent un attachement profond à ce secteur, et le souhait de voir une attention portée sur un certain nombre de points que je citerai ici. La sécurité, l'entretien des espaces publics, le maintien de la mixité sociale, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création de capacités d'accueil pour les personnes âgées, et notamment celles du quartier, dans des résidences adaptées, ainsi que le développement de services sociaux. Enfin, les habitants expriment également leur souhait de garder un caractère piétonnier qui fait l'identité très forte de ce quartier, et se posent notamment des guestions sur l'espace central qui est présenté comme celui d'une circulation apaisée, comme c'est souvent décrit. Cette interrogation est forte, elle a été exprimée à plusieurs reprises et partagée par le Comité de guartier également, elle a été exprimée clairement auprès de l'élu de secteur, les responsables des politiques de la ville, et des concepteurs du projet d'aménagement. Ils et elles expriment des craintes que vous mainteniez votre projet de laisser traverser cette future place

10946996

par les voitures alors que vous êtes plutôt aventureux dans d'autres secteurs de la ville pour réduire la place de la voiture, parfois même contre l'avis des habitants. Est-ce qu'ici vous allez à contre-sens de l'Histoire, ou allez-vous entendre la volonté des habitants ?

MME FOURE: Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS: Je vous remercie. J'ai deux points. Un rebond sur ces AP concernant les aménagements des espaces publics dans des guartiers en train d'être profondément revus, et puis d'autres quartiers qui vieillissent bien mal. Notre zone piétonne, par exemple, en centreville, avec des personnes qui chutent tous les jours. Il n'y a pas un jour sans qu'une personne tombe dans Amiens parce que des pavés sont désolidarisés.

MME FOURE: Monsieur DESCHAMPS, je vous interromps juste une seconde pour vous dire...

M. DESCHAMPS: Vous le faites souvent, Madame le Maire, de m'interrompre.

MME FOURE: Non, juste une seconde pour vous dire que nous traitons ici un certain nombre de délibérations. Quand vous tenez des propos en lien avec les délibérations, il n'y a aucun problème, sinon c'est la voie des questions orales ou des vœux qui s'applique.

M. DESCHAMPS: C'est à chaque fois, quand je soulève des questions qui, pourtant, relèvent de ceci, qui vous dérangent, que vous m'interrompez.

MME FOURE: Pas du tout. Vous pouviez parfaitement poser une question orale ou un vœu, mais je n'ai pas reçu de question orale.

M. DESCHAMPS: Est-ce que je peux continuer ou est-ce que vous me coupez le micro?

MME FOURE: Je n'ai pas reçu de question orale de votre part sur ce sujet. Donc si vous parlez des sujets qui sont à l'ordre du jour du Conseil, il n'y a aucun problème, je vous rends la parole bien volontiers, mais en revanche, si c'est pour parler d'autres sujets...

M. DESCHAMPS: C'est en lien, je vous parle depuis tout à l'heure d'affectation d'opérations d'investissement sur des AP aménagements d'espaces publics.

MME FOURE: Ce n'est pas le sujet.

M. DESCHAMPS: Est-ce que vous me coupez le micro ou pas ?

MME FOURE: Je vous dis simplement que vous êtes tenu de respecter l'ordre du jour.

M. DESCHAMPS: Vous ne m'avez pas laissé aller jusqu'au bout de ma phrase, donc vous ne savez pas si cela a un rapport ou pas.

MME FOURE: Vous êtes tenu de respecter l'ordre du jour du Conseil municipal. De plus, c'est moi qui l'établis. Donc si vous traitez de ce qu'il se passe en aménagement des espaces publics sur Pierre Rollin, sur les quartiers Nord ou sur Etouvie, je vous laisse bien volontiers la parole.

MME FOURE: Très bien, je vais finir puisque c'est à ce sujet que j'intervenais, mais vous m'avez une fois de plus coupé la parole, cela vous arrive très souvent quand je soulève, je le redis, des sujets qui ne vous plaisent pas que l'on soulève. Dans ce point 18, comme dans les autres, on parle d'investissement d'argent, beaucoup d'argent, sur des opérations d'investissement. La question que je pose, donc en lien avec cette délibération, je ne suis pas du tout hors sujet, c'est comment placez-vous la balance entre ces travaux dans certains quartiers et dans ceux

qui sont vieillissants et qui ont pourtant besoin, aussi, beaucoup, de travaux de rénovation? Je suis dans le sujet.

Ma seconde question porte sur le point 17 concernant les investissements sur la partie systèmes d'information et le plan stratégique numérique. Nous avons posé une question en commission il y a quelques jours, une question que nous soulevons là aussi depuis plusieurs années. L'impossibilité pour les parents d'inscrire en début d'année ou dès le mois d'août leurs enfants à la restauration scolaire et en périscolaire pour la rentrée de septembre. La réponse qui nous est apportée à chaque fois est que ce n'est pas possible informatiquement. Alors, nous avons profité de ce point pour soulever la question en commission. La réponse technique qui nous a été faite est que c'est possible. L'outil informatique existe, mais il n'y aurait pas de programmation ou de volonté dans la délégation "enfance" pour mettre cela en œuvre. C'est curieux. L'outil existe, mais vous n'avez pas la volonté de simplifier la vie des papas et des mamans qui doivent parfois poser des demi-journées de congé pour venir en mairie déposer un document imprimé, lequel va être ensuite scanné par nos services. J'aimerais, s'il vous plaît, avoir votre réaction à ce sujet, et peut-être nous informer qu'enfin, à la prochaine rentrée, nous aurons un système d'inscription dématérialisé. Entrons dans le 21^e siècle.

MME FOURE: D'autres observations? Mes collèques peuvent compléter évidemment, le cas échéant. Sur Etouvie, Madame DELATTRE, nous sommes bien entendu très attentifs à l'existence d'un supermarché, mais dois-je vous rappeler que c'est depuis 2012, sauf erreur de ma part, que le seul supermarché qui existait a été fermé, et que les candidats ne se précipitent pas pour s'y installer. Pour autant, je ne désespère pas et je peux vous garantir que la place est bien réservée pour le supermarché, conformément à ce que nous avons toujours dit, et que je ne désespère pas arriver à trouver un opérateur qui accepte de venir s'installer là, justement grâce aux transformations du quartier qui vont avoir lieu.

Toujours sur Etouvie, j'entends ce que dit Monsieur PRADAT, mais on ne peut pas non plus comparer la situation telle qu'elle est aujourd'hui à celle qui existait il y a quarante ou cinquante ans, et c'est vrai que les commerces ne sont plus les mêmes dans les quartiers que ce qu'ils étaient il y a des dizaines d'années. Je veux bien que l'on s'apitoie toujours sur ce qui n'existe plus, mais je pense qu'il est important aussi de prendre à bras le corps le sujet de l'aménagement urbain du quartier Etouvie pour faire en sorte que grâce à la transformation de l'habitat - et ce n'est pas l'architecte que vous êtes professionnellement qui me dira le contraire il y ait une transformation substantielle des conditions de vie des habitants dans ce quartier. Et je crois que c'est vraiment important. Donc habiter dans des bâtiments à taille humaine, dans un quartier dans lequel on cherche à réimplanter de l'activité, dans lequel le privé aussi s'implante, puisque c'est quand même l'équipe autour de la pharmacienne d'Etouvie qui finance un projet de maison de santé, ce qui n'est pas neutre, c'est la preuve que, Dieu merci, certains ont confiance dans l'avenir de ce quartier et pensent qu'il a de beaux jours devant lui. C'est un beau quartier qui va être transformé aussi par le Conseil Départemental grâce à la rénovation du collège, et un quartier extrêmement champêtre, verdoyant, qui a beaucoup de qualités. Mais il s'agit de lutter contre les erreurs d'urbanisme, d'architecture, qui ont été faites à une certaine époque.

Concernant Pierre Rollin, puisque vous n'avez pas parlé ni les uns ni les autres du Nord, la démolition des deux bâtiments de Clésence est bien prévue. Je vous avoue que j'ignore pourquoi cela n'a pas démarré à ce jour, mais c'est bien ce qui est prévu. Je vous rappelle que l'objectif est de faire en sorte de retrouver un vrai cœur de quartier à cet endroit grâce au supermarché qui va investir beaucoup sur le site. Nous sommes attentifs et attachés aussi à la sécurité routière, notamment des habitants. Il faut que nous trouvions un équilibre pour éviter que les voies existantes ne soient prises pour court-circuiter et aller plus vite d'un lieu à un

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission

autre. Il s'agit tout simplement de bien desservir tous les commerces qui, eux, sont nombreux sur Pierre Rollin.

M. MERCUZOT: Pour rebondir sur l'intervention de Monsieur PRADAT concernant Etouvie. Vous évoquez, et vous avez bien raison, le témoignage d'un habitant qui vit dans ce quartier depuis trente ou guarante ans et qui, assez naturellement, fait preuve d'une forme de nostalgie par rapport à un quartier qu'il voit vieillir, parfois se dégrader et évoluer, un peu comme tout le monde, chacun d'entre nous étant un peu dans ce schéma-là, c'est-à-dire qu'on aimerait bien que les choses ne bougent pas et qu'elles soient comme avant. Mais deux choses me font réagir dans ce que vous dites. Sur le fond, je pense être en désaccord avec vous. Toujours à propos de cet habitant, il appréciait le fait que c'était un quartier dont on n'avait pas besoin de sortir. En tant qu'élu, vous rapportez cette parole pour lui donner un poids particulier, et je pense qu'une chose dont a souffert et dont souffre encore peut-être Etouvie, c'est justement d'être complètement à part de la ville. Je pense qu'un des services que l'on peut rendre à ses habitants, c'est justement de permettre cette perméabilité. Le fait d'être enfermé dans ce quartier peut aussi revenir à un enfermement social, et nous devons lutter absolument contre cela. D'autre part, je relève une forme de contradiction dans votre propos. Toujours au travers de cette parole d'habitant que vous reportez et à laquelle vous donnez du poids, vous dites qu'Etouvie ne doit pas devenir un quartier de propriétaires. Dont acte. Mais dans votre propos tel que vous le terminez, vous dites qu'il faut de la mixité sociale. Mais alors comment fait-on ? Un quartier dans lequel il y a de la mixité sociale, c'est justement un quartier dans lequel il y a à la fois du locatif public, privé, et des propriétaires. Je le souligne car il me semble que dans vos propos, il y a une forme de contradiction dont on doit sortir absolument, non pas pour nous, mais tout simplement pour faire évoluer ce quartier.

M. PRADAT: Je suis tout à fait d'accord, Monsieur MERCUZOT, avec tout ce que vous venez de dire. C'est vrai que nous avons rapporté cette parole, mais ce n'est pas forcément ma parole, ce n'est pas ce que nous pensons, mais c'est ce que pensent les gens. Et je suis d'accord avec ce que vous dites, c'est-à-dire qu'il y a une forme d'isolement qui a toujours été, et en même temps, la proximité, les commerces de proximité, les services publics de proximité, sont quand même inexistants, et on ne peut pas le nier. Je suis d'accord, il faut de la mixité. Je suis aussi d'accord avec ce que dit Madame le Maire, il faut que le privé investisse également. Un quartier qui vit bien est un quartier où il y a de la mixité sociale, un quartier où on va avoir des propriétaires. Quand cet habitant évoque les propriétaires, c'est la question des petites maisons. Vous savez que nous avons un désaccord à ce sujet, c'est-à-dire qu'en tant qu'architecte, je suis persuadé que l'on peut faire du logement collectif de qualité, et plutôt à une petite échelle, comme vous le dites, mais vous avez plutôt un projet, un peu comme à Amiens Nord, de maisons individuelles. J'entends aussi que les choses évoluent, comme i'ai entendu que la SIP, me semble-t-il, voulait porter un projet d'habitat participatif, avec une population un peu particulière. Je ne sais plus s'il s'agit de personnes seules, mais il y a quelque chose de spécifique dans le public visé. Je pense que ce type de projet peut redonner de l'envie de vivre dans un logement collectif. Parce que c'est aussi l'enjeu de ce qu'il se passe là-bas. Je voulais nuancer car ce ne sont pas mes propos, ce sont ceux que nous entendons et vous les entendez aussi, nous ne sommes pas pour revenir à l'église au milieu du village en disant que c'était mieux avant, ce n'est pas le sens de nos propos, mais c'est plutôt de faire revenir les services publics, les commerces et une vie de quartier qui malheureusement, vous l'avez tous vu, se délite.

MME FOURE: Sur le fond, je pense que nous sommes d'accord. Après, le curseur n'est peut-être pas mis exactement au même endroit par les uns et par les autres. Quand vous dites que nous sommes plutôt pour l'habitat individuel et vous plutôt pour l'habitat collectif, il ne doit y avoir aucun dogmatisme ni de votre côté ni du nôtre, nous ne disons pas qu'il ne faut faire que du logement individuel, nous constatons simplement que les aspirations d'une grande majorité de

nos concitoyens portent sur de l'habitat individuel. Donc nous essayons de répondre à leurs attentes car on ne peut pas faire le bonheur des gens contre leur gré, et on ne peut pas non plus dire que l'on est attentif à la parole des habitants si on ne respecte pas leur avis. Nous pourrions épiloguer longuement, mais nous aurons encore l'occasion d'échanger sur ces différents sujets extrêmement importants.

Monsieur DESCHAMPS, je souhaite répondre sur la question très technique, que je ne maîtrise absolument pas, de l'inscription à la restauration scolaire. L'administration me dit que c'est, en effet, maintenant possible, mais pas depuis très longtemps. Par conséquent, ce ne pourra pas se faire pour la prochaine rentrée parce que c'est trop tard, mais ce sera pour la rentrée suivante. C'est dit publiquement.

Je vous propose de passer au vote sur ces différentes délibérations.

MME DESBUREAUX : Comme d'habitude, nous ne participerons pas au vote sur les autorisations de programme.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION. PLAN STRATEGIQUE NUMERIQUE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT,
DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET CREATION D'EQUIPEMENTS QUARTIER PIERRE ROLLIN.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET RECONQUETE COMMERCIALE DES QUARTIERS NORD. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.

ANNEE 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET CREATION D'UN POLE DE SERVICES PUBLICS A ÉTOUVIE.

AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 23 -

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STATIONNEMENT VELO DANS LES ECOLES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. BIENAIME : Cela concerne une autorisation de programme sur le stationnement vélo dans les écoles. Comme vous avez pu le voir dans ce projet de délibération, nous avons prévu l'installation d'abris vélos dans deux écoles par secteur pour 2024. Je vous propose donc d'approuver les opérations d'aménagement de stationnement vélo dans les écoles pour un montant de 150 000 € pour l'année 2024.

MME FOURE: Des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote. MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS. SOUTIEN A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

MME RODINGER: Deux autorisations de programme sont consacrées au soutien des projets de rénovation des logements mis en œuvre par les propriétaires privés.

Premièrement, une autorisation de programme intitulée "Rénovation thermique des logements", d'un montant de 400 000 € destinée au paiement des aides aux propriétaires de logements individuels. 1 913 € sont programmés pour 2024.

Deuxièmement, l'autorisation de programme dénommée "Soutien à l'amélioration de l'habitat privé", d'un montant de 2 310 000 €, affectée aux dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat.

Globalement, pour 2024, la somme s'élève à 266 000 €.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le financement des dispositifs d'aides anciens et existants en lien avec la rénovation du parc privé, par affectation de ces deux AP et d'en approuver les échéanciers prévisionnels correspondants.

MME FOURE: Des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote. MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

23 - ILOT DES COURSIVES. PARCELLES CADASTREES SECTION IT N° 966, 968 ET 973. DESAFFECTATION EFFECTIVE SUITE A UN DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION.

MME FOURE : Je vous propose de constater la désaffectation des parcelles qui correspondent à l'assiette foncière du futur pôle médical de l'îlot des Coursives (à savoir les parcelles cadastrées section IT n° 966, 968 et 973), représentant une superficie globale de 1 007 m². Ces parcelles C.M. Séance du 20 juin 2024 - 24 -

forment à ce jour l'actuel parking de l'îlot des Coursives avant d'ores et déjà fait l'objet d'une procédure de déclassement avant cession au profit de la SCI Fauquet Etouvie. Toutefois, dans la mesure où la collectivité a souhaité maintenir l'offre de stationnement en ces lieux iusqu'au démarrage des travaux du futur pôle médical de l'îlot des Coursives (au plus tard le 16 septembre 2024), la désaffectation a été différée dans le temps afin de n'intervenir qu'à l'issue de la signature de l'acte authentique de vente. L'acte authentique de vente a été régularisé et le démarrage des travaux est prévu dans les semaines à venir. Quand je vous disais que les travaux ont démarré, le barriérage a été installé, et les fouilles ont commencé.

Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - ZAC INTERCAMPUS. ACQUISITION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR GROUPE SCOLAIRE.

MME FOURE : La Ville d'Amiens a décidé de construire un nouveau groupe scolaire primaire au sein de la ZAC Intercampus. Il comprendra 3 classes maternelles, 5 classes élémentaires, un service de restauration et un accueil de loisirs 3-12 ans mutualisés. Le terrain retenu pour la construction de ce groupe scolaire correspond au lot 3G1 de la ZAC, d'une superficie d'environ 5 543 m².

Il est délimité au nord par la rue des Herbiers accessible depuis l'avenue Valéry Giscard d'Estaing, à l'ouest par la future rue Thérèse Papillon dans le prolongement de la rue du Campus, au sud par la promenade des Plantes et à l'est par le futur espace public de la Cerisaie.

Je vous propose donc d'acquérir, auprès de la SEM Amiens Aménagement, le terrain d'assiette du groupe scolaire Intercampus, à prendre dans la parcelle cadastrée section LV n° 416, moyennant le prix total de 420 000 € HT.

Des observations?

MME DESBUREAUX : Le mois dernier, nous nous sommes toutes et tous félicité de la dénomination d'une placette au nom de Madeleine Riffaud, grande figure de la Résistance française, quartier La Vallée. Aujourd'hui, alors que les temps politiques sont troubles et que certains et certaines semblent perdre leurs repères face à la menace fasciste, nous réitérons et appuyons notre demande de voir cette future école s'appeler Madeleine Riffaud.

MME FOURE : Vous êtes dans votre logique et je continue à être dans la logique qui consiste à dire attendons que les équipes pédagogiques soient en place pour avoir également l'avis des uns et des autres.

Pas d'autres observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - VICTORINE AUTIER. ACQUISITION AUPRES DE LA SEM AMIENS AMENAGEMENT DES PARCELLES CADASTREES DM 1177, DM1232, DN 382.

MME FOURE: L'aménagement de la ZAC Victorine Autier a été confié en 2003 à la SEM Amiens Aménagement. Aux termes de la délibération du 14 décembre 2017, la Ville d'Amiens a décidé de supprimer cette ZAC.

Afin de procéder à la clôture financière de l'opération, je vous propose d'acquérir, moyennant l'Euro symbolique, les 3 dernières parcelles restées propriété de l'aménageur, à savoir :

- la parcelle DM 1232 située le long de la rue des Aigrettes d'une superficie d'1 m²;
- la parcelle DM 1177 située rue des Aigrettes d'une superficie de 167 m²;
- la parcelle DN 382 située rue du Héron Cendré formant partie d'un chemin communal d'une superficie de 77m².

Les parcelles DM 1232 et DN 382 ont vocation à être incorporées dans le domaine public de la commune.

La parcelle DM 117, située entre 2 propriétés privées, fera l'objet d'une proposition de rétrocession à chacun des riverains.

Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

26 - Quartier Saint-Leu. Ilot des Majots. Cession au profit de l'AMSOM Habitat. ABROGATION.

MME FOURE: La Ville d'Amiens est propriétaire de l'îlot des Majots dans le quartier Saint-Leu, comportant plusieurs immeubles à destination commerciale (au rez-de-chaussée) et d'habitation (aux étages). En 1988, un bail emphytéotique a été consenti à l'AMSOM Habitat pour ledit ensemble immobilier pour une durée de 55 années expirant en 2043.

De par le projet de réhabilitation d'AMSOM Habitat, la Ville d'Amiens a décidé, par délibération du 22 novembre 2019, de résilier le bail emphytéotique, de procéder à la division en volumes de l'ensemble immobilier, et de le céder au profit d'AMSOM Habitat hormis 3 cellules commerciales dont la Ville d'Amiens devait récupérer la pleine propriété pour potentiellement y accueillir les Antiquaires. Cependant, ces derniers ont refusé cette relocalisation et la livraison des trois cellules commerciales a été reportée puis annulée dans l'attente d'une orientation sur leur devenir. Le transfert de propriété au profit d'AMSOM Habitat des biens ainsi que l'état descriptif de division en volumes préalable et l'acte de résiliation du bail emphytéotique n'ont donc pas pu être régularisés.

Compte tenu des investissements supplémentaires, du bilan d'opération et du plan de financement, l'AMSOM Habitat a proposé de maintenir le bail emphytéotique en cours sur l'ensemble de l'îlot des Majots et d'annuler, par conséquent, les accords antérieurs. Au vu de ces éléments, je vous propose d'abroger la délibération du 22 novembre 2019 et de maintenir le bail emphytéotique consenti à l'AMSOM jusqu'en 2043, c'est-à-dire comme c'était prévu. Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - NPNRU. ETOUVIE. AMENAGEMENT DU SECTEUR ILOT SUD. DEPOT DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DEMANDES DE FINANCEMENT.

MME FOURE: Inscrite dans la nouvelle convention pluriannuelle de renouvellement urbain d'Amiens Métropole en date du 12 mars 2020, une opération d'aménagement et de développement de 83 logements, localisée sur le terrain de l'ancien "Village des écoles" à Etouvie, a été décidée par la Ville d'Amiens afin de diversifier l'habitat sur le quartier. Nous sommes dans la réponse au débat de tout à l'heure.

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 26 - La maîtrise de ce projet a été confiée au groupement composé de SLAP (paysagiste). TANDEM+ (architecte) et MA GEO MOREL Associés (bureau d'études techniques). Dans ce projet est prévue la viabilisation de 5 lots de logements desservis par la création de deux nouvelles voies d'accès depuis la route d'Abbeville ainsi que d'une voie transversale Est-Ouest entre l'avenue du Pays d'Auge et la rue de Normandie.

Afin de permettre leur réalisation, je vous propose de m'autoriser à signer et déposer toutes demandes administratives d'aménager et toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaires. En outre, je vous propose de m'autoriser à solliciter toutes aides financières potentielles auprès des co-financeurs en faveur du projet d'aménagement de l'îlot Sud. Enfin, je vous invite à m'autoriser à déposer les demandes de commencement anticipé et à signer tous documents afférents à la présente opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

28 - Travaux de deplacement de l'actuel poste de transformation electrique. RUE DE LA RESISTANCE. AUTORISATION DE TRAVAUX PREALABLE A LA CESSION.

MME FOURE: Je vous propose d'autoriser la Fondation Jean-Baptiste Gagne (UniLaSalle) à réaliser les travaux de déplacement du poste de transformation électrique existant sur la parcelle cadastrée section VH n° 81, située rue de la Résistance, et que nous avons bien vue lors de la dernière balade urbaine car elle ne passe pas inaperçue. Cette parcelle a fait l'objet d'une cession au profit de la Fondation par délibération du 14 septembre 2023 en vue de la construction d'une résidence étudiante destinée aux étudiants d'UniLaSalle. Un nouveau local sera ensuite intégré dans le volume global du bâtiment B de la future résidence étudiante.

Je vous demande donc de m''autoriser à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre. A noter que la Fondation supportera tous les frais liés à ces travaux.

Des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - ZAC GARE LA VALLEE. AVENANT AU PROTOCOLE DE DEVELOPPEMENT LES TROIS MONDES.

MME FOURE: Un protocole a été signé entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, la SPL Vallée Idéale Développement et les sociétés Vinci Immobilier Nord-Est et Duval Développement Hautsde-France en 2019, afin de déterminer les engagements de chacun pour la réalisation du projet "Les Trois Mondes "ZAC Gare La Vallée.

Au regard de l'avancement des engagements du protocole, notamment sur la halle Freyssinet, de la pandémie Covid-19, de l'augmentation significative des coûts de construction et de la crise de l'immobilier, et en accord avec les différentes parties, je vous propose de revoir certaines conditions dudit protocole, notamment le phasage du projet, la désignation des îlots et la programmation en approuvant l'avenant proposé. Et une délibération complémentaire interviendra la semaine prochaine en Conseil d'Agglomération.

Y a-t-il des observations? Mme BECKER.

MME BECKER: Bonsoir à toutes et à tous. Ce sujet de la gestion des SEM et de la SPL reste opaque. Nous pensons qu'un représentant de l'opposition municipale pourrait siéger dans ces C.M. Séance du 20 juin 2024

conseils d'administration. L'action de ces sociétés devrait donner lieu à une information complète au Conseil municipal sur leur situation et leur programmation.

MME DESBUREAUX: La question de l'aménagement de la halle Freyssinet est importante car elle est assez emblématique du quartier La Vallée et de son histoire, or il semblerait que son avenir soit flou. Les trois tranches de la halle pour trois usages - culture, nourriture, tourisme - sont encore incertaines, en tout cas les contours financiers ne sont pas précisés. Quel rôle pour le Conseil Départemental qui disait être intéressé ? Et le bâtiment n'est pas simple à isoler. Quelles solutions de repli si tout ce projet s'avérait trop coûteux ? Et de ce fait, je souscris totalement à la proposition de Madame BECKER pour que l'opposition puisse participer à ce projet. Nous nous abstiendrons estimant que nous n'avons pas assez d'informations pour pouvoir nous prononcer sur cet avenant.

M. LHERMITTE: Concernant les informations sur ce qu'il se passe au sein de la SEM et de la SPL, nous avons décidé en début de mandat de faire régulièrement des présentations de notre activité, et c'est ce que nous nous plaisons à faire. La dernière remonte au mois de février, où nous avions d'ailleurs assez détaillé ce qu'il se passait sur la ZAC Gare La Vallée. La loi nous obligera bientôt à faire un rapport un peu plus détaillé, en tout cas dans l'écrit, et nous devrons bientôt faire délibérer chaque actionnaire membre de nos conseils d'administration sur le rapport du représentant dans son assemblée. C'est un rapport assez conséquent et nos équipes sont en train d'essayer de le rédiger au fur et à mesure pour 2024, il y aura donc aussi bientôt un autre très gros rapport à éplucher, à avoir sur sa table de chevet, pour éventuellement creuser ce qui est fait dans nos instances.

Concernant l'avenir flou de la halle, il est à la fois précis et incertain, c'est-à-dire que nous sommes liés par ce protocole à Vinci Duval, ce qui rend l'avenir de la halle assez certain dans l'optique de sa réalisation, mais effectivement les enjeux financiers sont importants et ne sont pas entièrement consolidés, ce qui nous oblige à revoir ce protocole. Mais je reste persuadé qu'à un moment ou à un autre, la programmation que nous ferons de cette halle se dirigera vers ce qui est prévu actuellement, c'est-à-dire à la fois de la restauration, un lieu d'animation culturelle et un lieu d'hébergement, car il y a ce côté un peu insolite et ce besoin d'hébergement hôtelier en centre-ville. Même si nous pourrions, dans le pire des cas, envisager de ne pas continuer l'aventure avec Vinci Duval - c'est l'objet de cet avenant -, je pense que cette programmation a vocation à être pérennisée. Et peut-être que demain, un autre partenaire, privé ou public, pourrait être intéressé pour continuer à porter un projet de ce type à nos côtés. Je suis donc assez confiant sur l'avenir, surtout en sachant que l'on est en train de fortement développer le quartier et que cette halle a surtout vocation à prendre de la valeur, y compris si on la laisse en usage transitoire comme c'est le cas actuellement.

MME FOURE: J'ajoute que cette semaine, nous avons rencontré le Président du Conseil Départemental et nous avons abordé le sujet avec lui. On réfléchit du côté du Département pour savoir s'il y a une opportunité de faire quelque chose dans cette halle avec nous. J'insiste sur le fait que le protocole passé avec Vinci Duval date de 2019 et que depuis il s'est passé beaucoup de choses. Le Covid est passé par là, qui a beaucoup changé la conception de l'hôtellerie. Mais aussi l'augmentation forte des coûts du bâtiment. Il n'est donc pas étonnant que nous soyons amenés à nous interroger sur l'avenir de ce projet. En tout cas, nous sommes très intéressés à l'idée de développer la halle Freyssinet, qui est un bijou sur le plan du patrimoine, mais aussi un outil extrêmement intéressant. Il faut aussi que nous regardions comment travailler sur ce sujet de la manière la plus astucieuse possible. Nous reviendrons en Conseil municipal régulièrement pour aborder l'état d'avancement de ce dossier.

M. PRADAT: Merci, Monsieur LHERMITTE, pour ces explications. C'est vrai que l'on peut se poser la question. Au départ, dans ce concours, il s'agissait d'un appel à opérateur aménageur et opérateur économique. Nous étions un peu liés à cela sur la halle, et les choses ont C.M. Séance du 20 juin 2024 - 28 -

certainement pas mal changé. Je me pose des guestions, notamment sur le food court, c'est-àdire qu'aujourd'hui Biltoki porte un projet d'investissement sur les halles puis se rétracte, que nous allons conforter cet investissement nous-mêmes avec les moyens de la collectivité, cela pose question. S'ils se rétractent sur l'investissement, cela veut bien dire que sur le modèle économique, il y a quelque chose qui n'est peut-être pas là. Le modèle du food court aujourd'hui est-il encore adapté ? Je n'en sais rien, mais cela pose question. Le modèle d'auberge 2.0., étant donné les contraintes d'aménagement que pose la forme même, en tunnel, de cette halle qui était faite pour réparer des trains, pose aussi question. Enfin, je trouve les usages transitoires très intéressants car cela permet aussi de poser la question de savoir ce que l'on va en faire, et nous ne sommes pas spécialement pressés par rapport à cette question. Aujourd'hui, certains acteurs s'interrogent, notamment le pôle de compétitivité territorial économique qui s'est créé autour de ce qui s'appelle aujourd'hui la KatalyZe, un certain nombre d'entre vous étaient présents à la dernière KatalyZe du 30 mai. C'est un peu un observatoire d'idées, de propositions sur le comment vivre à Amiens, et qui porte régulièrement des questionnements sur cette halle Freyssinet pour peut-être en faire un programme de collaboration économique d'acteurs autour de l'économie sociale et solidaire, qui partageraient un lieu de coworking, avec peut-être une identité forte autour du réemploi. Des choses se passent qui peuvent aussi interroger le programme à porter sur cette halle. Peut-être faut-il rebattre les cartes aussi de ce point de vue.

Dernière remarque, je regrette que nous n'ayons pas investi le troisième monde, qui était le monde de l'île aux Fruits, sur le bord de Somme, qui faisait partie du concours.

MME FOURE: Des éléments pour compléter vos propos. Effectivement, les interrogations que vous avez, nous les avons tout autant. Et c'est bien parce que nous étions liés à un opérateur que nous nous posons la question de savoir ce qui va se passer si cet opérateur renonce à un moment donné. A ce moment-là, nous nous réinterrogerons sur le devenir de cette halle dans son ensemble. Mais je vous rappelle aussi que seule une partie de cette halle était concernée par l'opération de Vinci Duval, donc nous avons besoin de réfléchir sur l'autre partie de la halle, et immanquablement notre réflexion sera différente de ce qu'elle était avant Covid et avant l'augmentation du coût du bâtiment.

M. GEST: Dans ce dossier, nous n'avons pas été servis par les événements qui se sont déroulés depuis 2020. En tout cas, pour revenir sur votre question directe, Monsieur PRADAT, sur la pertinence du dossier de food court et d'hôtel nouvelle formule - parce que c'est un hôtel très particulier, avec des chambres familiales, ce n'est pas une auberge de jeunesse, mais avec des capacités d'accueil notamment de jeunes, mais pas que, dans des chambres collectives -, tout cela nous l'avons vu fonctionner au Havre. C'est un modèle qui fonctionne, c'est le même opérateur qui s'intéresse à l'implanter à Amiens, et de toute façon, quelle que soit la destination du reste ou de la totalité de la halle, il y aura indéniablement besoin au minimum de lieu de restauration, ne serait-ce que parce que vous n'ignorez pas que les agents de l'Etat s'installent actuellement dans les nouveaux locaux de la cité administrative, qu'énormément de personnes déjà soit y habitent, soit y viennent travailler, sachant qu'il y a des centaines d'emplois dans la rue de la Vallée et boulevard Alsace Lorraine, il ne faut pas l'oublier. Ce projet tient uniquement à la capacité financière de l'opérateur pour simplement, comme l'a dit Madame le Maire, absorber les augmentations de tarif intervenues entre le moment où ils ont fait cette proposition et le moment où le dossier était prêt. Nous verrons bien, nous saurons très rapidement si c'est oui ou si c'est non. Si c'est oui, je suis persuadé que cela répondra à un besoin à Amiens.

MME FOURE: Et évidemment, quelle que soit l'issue, nous aurons l'occasion d'en reparler dans ce Conseil municipal.

M. DESCHAMPS: J'ai écouté avec attention ce qu'a dit Julien PRADAT et nous partageons beaucoup de points sur le constat qui a été fait. Ce qui ressort de ce sujet, c'est l'inquiétude. C.M. Séance du 20 juin 2024

Vous semblez aussi inquiets, c'est-à-dire que vous êtes conscients que cela ne va pas comme vous auriez voulu que cela aille. Quelques habitants du quartier nous ont parlé de ce sujet, et nous ont dit : en fin de compte, on ne sait pas trop ce qu'ils veulent faire, on n'a pas trop compris, et je pense que cela résume aussi assez bien un point. Vous n'avez pas réussi à embarquer les Amiénois, à leur expliquer qu'il y avait peut-être quelque chose d'extraordinaire qui allait pouvoir être créé à cet endroit. Les habitants ne savent pas et quand ils ne savent pas, ils ne peuvent pas rêver, on ne peut pas les embarquer dans un nouveau quartier, dans quelque chose qui drainerait leur vision de la ville qui bouge, qui se développe, qui se réveille. L'exemple de Biltoki, évoqué par Julien PRADAT, est un bon exemple, on a un opérateur qui se retire, un deuxième qui va peut-être se retirer. Forcément, cela empêche peut-être un peu de rêver.

MME FOURE : Moi, je regarderais le verre à moitié plein. Vous montrez ce qui ne fonctionne pas bien, mais il y a aussi beaucoup d'autres choses qui fonctionnent très bien. Je parlais tout à l'heure d'entreprises qui s'installent dans notre ville, et nous pourrions en parler longuement, ce qui viendrait largement compenser ce qui est dit. Mais on ne peut pas faire non plus contre la réalité.

M. LHERMITTE: Au sujet de Biltoki, nous nous sommes posé les mêmes questions, notamment sur la restauration, et nous nous sommes posé la question à l'échelle de la ZAC. Nous sommes accompagnés par un cabinet d'expert en montage économique qui nous confirme qu'il y a effectivement un besoin de restauration autour de la cité administrative, des futurs bureaux de l'EPSM etc., et que ce projet de food court plus hôtel - sachant que c'est bien un projet qui fonctionne en binôme et que l'hôtel n'a pas de salle de restauration et de petit-déjeuner, cela fonctionne avec le food court - remplit sa fonction pour répondre aux besoins des futurs salariés qui y travailleront et des habitants, et permet aussi de ne pas faire concurrence à Biltoki puisque ce n'est pas le même montage économique et qu'il n'attirerait pas tout à fait la même clientèle, notamment du fait du nombre de salariés sur place. Après, s'agissant de l'incompréhension des habitants, nous avons fait deux ou trois réunions publiques pour expliquer le sujet. Effectivement, ce n'est pas facile à expliquer car nous sommes dans l'incertitude pour l'instant, nous n'avons pas de dessin montrant à quoi va ressembler la halle, et il est donc difficile de faire rêver les habitants, nous n'avons que des cubes que nous avons mis à l'intérieur du dessin de la halle, mais nous essayons de les rencontrer régulièrement et notamment via le comité de quartier pour essayer d'expliquer, pas plus tard que lundi dernier, ce que va être le visage du nouveau quartier autour de la halle. Nous ne voulons évidemment pas faire un quartier dortoir ou un quartier de bureaux, mais bien mixer les usages et apporter des choses qui serviront à la fois aux salariés et aux habitants qui y resteront le soir, le week-end. C'est pourquoi nous sommes en train d'étudier à quel endroit il est possible d'implanter des cellules commerciales autour des commerces déjà existants pour essayer de créer des poches de vie. Nous essayons de l'expliquer au fur et à mesure et j'espère que ce sera bientôt plus clair avec des dessins.

MME FOURE: Et c'est aussi la raison pour laquelle nous créons des places, des vues et des traversées de nouvelles voies qui permettent de mieux comprendre comment va s'organiser ce nouveau quartier. Mais tant qu'un certain nombre d'éléments ne sont pas démarrés, on peut se poser légitimement des questions. Je crois que les habitants sont bien au courant de ce qui est envisagé, mais en revanche, nous connaissons bien les Amiénois, nous savons très bien. comme le disait Madame BECKER tout à l'heure, que tant que quelque chose n'a pas démarré on se dit toujours que ce n'est pas sûr. C'est une mentalité très amiénoise. Je vous propose de passer au vote, en précisant que nous reviendrons sur ce sujet extrêmement important.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission

Mme DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues. M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

30 - EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTION. ANNEE 2024. 2^{EME} REPARTITION.

MME GALLIOT: Je vous propose de subventionner deux nouvelles associations afin qu'elles puissent développer leurs actions dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'aide aux victimes. Il s'agit de l'association "femmes solidaires" qui percevra 1 600 €. Son objectif est de communiquer et d'informer sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, c'est le Centre de Mémoire d'Histoire 80 qui sera subventionné à hauteur de 1 500 € pour deux actions intitulées : Résistance et déportation et destins des femmes en Somme 1940-1945 - Résister et/ou subir.

MME FOURE: Y a-t-il des observations?

MME BECKER: En commission, j'avais déjà posé la question de savoir pourquoi, par exemple, l'association Femmes solidaires avait demandé 2 000 € et n'avait eu que 1 600 €, soit une différence de 400 €, ce qui est une petite somme. Au vu de la présentation de Monsieur MERCUZOT du Compte Administratif avec des finances municipales particulièrement saines, on se demande pourquoi. J'ai posé la question et on m'a répondu que ce n'était pas une obligation de subventionner à 100%. On sait bien que ce mouvement agit en faveur de l'égalité et pour les droits des femmes. Cette mesquinerie est donc un peu décevante.

MME BEN MOKHTAR: Je vais répéter ce que je vous ai dit, Madame BECKER, en commission des Affaires sociales. Je n'ai pas changé d'avis depuis quelques jours. Les dossiers sont étudiés attentivement par les services, par les élus, c'est en l'occurrence Claudine qui est en charge d'étudier les demandes de subvention. Je répète que nous ne sommes pas dans l'obligation - et il n'y a rien de mal à le dire - de donner une subvention. La première condition, c'est que les actions doivent s'inscrire dans les axes de la délégation, ce qui est le cas des deux associations qui ont déposé leur demande. Deuxièmement, comme je vous l'ai dit lors de la commission, ce sont des premières demandes. Et si vous avez lu les dossiers, pour l'association Femmes solidaires, c'est juste une question de réorganisation puisque sa présidence a changé, vous savez qui est la nouvelle présidente, donc toute la communication doit être modifiée, et c'est plus un soutien. Concernant le Centre de Mémoire, l'association a pour projet de rédiger un livre tiré à 100 exemplaires, et là aussi, c'est plus un soutien, un encouragement. Ce n'est pas parce qu'elles ont demandé 2 000 € que nous allons leur donner 2 000 €. Les services ont fait leur travail, ils ont estimé qu'il fallait verser ce montant, je ne vois pas pourquoi je m'y opposerai.

MME FOURE : Quand on dépose une demande, on n'a pas un droit à obtenir le montant de la subvention demandée, c'est évidemment soumis à étude et à appréciation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - PLAN VELO. ROUTE DE ROUEN. REALISATION D'UNE VOIE VERTE. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE.

M. BIENAIME: Afin de poursuivre le travail engagé dans le cadre du Plan Vélo, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole souhaitent déployer davantage d'itinéraires cyclables sécurisés sur leur territoire et engager des travaux sur la route de Rouen en proposant un aménagement cyclable

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 31 -

sur le troncon entre la rue d'Elbeuf et le giratoire d'entrée de la commune de Pont de Metz pour compléter et résorber entièrement la discontinuité cyclable existante.

Le budget total est estimé à 430 000 € TTC, et s'agissant de la partie réalisée sur le territoire de la Ville d'Amiens, la commune prendra à sa charge 50%, soit 82 500 €. Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination de différents aménagements amiénois, je vous demande d'accepter le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont la réalisation est programmée à la fin 2024 ou tout début 2025 pour quatre mois en fonction de l'avancée des travaux du tronçon Libération-Elbeuf.

Je vous propose en ce sens d'approuver la réalisation de ces opérations, les conditions financières ainsi que la convention de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération pour laquelle Madame le Maire sera autorisée à signer.

MME FOURE: Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX: Cette délibération concerne des travaux sur une voie communautaire payés par la Ville et la Métropole, autrement dit il s'agit d'un fonds de concours déguisé. Par ce mode de financement, la Métropole est sûre de ne pas dépasser les 50% du coût des travaux, et la Ville, quant à elle, est sûre de payer la moitié des travaux. Donc même si des subventions sont attribuées pour ces dits travaux, elles ne bénéficieront pas à la Ville en faisant baisser sa participation, mais elles bénéficieront aux deux collectivités. Heureusement qu'Amiens est riche.

M. DESCHAMPS: Vous nous demandez de voter une convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une voie verte, d'une voie vélo route de Rouen. La guestion que je me pose, c'est pourquoi passe-t-on cette délibération alors que sur d'autres sujets de plan vélo, et je pense notamment au chaucidou de la rue Saint-Fuscien, il n'y a pas de passage en Conseil municipal alors qu'il y a un fort impact sur la circulation vraisemblablement. Le comité de quartier a-t-il été sollicité ou pas ? Les habitants ? Quel va être l'impact sur le stationnement ? Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu cela en conseil ni municipal ni métropolitain, et là, les habitants découvrent, par des panneaux jaunes, que la rue Saint-Fuscien va passer en chaucidou, ce qui pose question. Pourquoi passer ce sujet en conseil et pas d'autres sujets ?

MME FOURE: D'autres questions? Je répondrai sur une partie des questions posées. En fait, il y a des projets pour lesquels nous sommes amenés à passer une délibération en Conseil municipal compte tenu du montant, de l'importance du projet. D'autres projets sont de moindre importance en termes financier, ce sont parfois simplement des dossiers de fonctionnement comme, par exemple, un marquage au sol ou autre, et dans ce cas, nous ne sommes pas obligés de les passer en Conseil municipal. En revanche, les habitants sont à chaque fois informés, associés, puisque le lien est fait entre l'adjoint de secteur et le comité de quartier. Je laisse peut-être Bruno répondre.

M. BIENAIME : Je pense que vous avez été complète.

M. GEST: Madame DESBUREAUX, je pense que vous n'avez pas bien compris le système. Ce n'est pas du tout un fonds de concours caché, c'est tout simplement que sur les projets vélo, la Métropole et la Ville ont programmé des sommes identiques, et que lorsqu'il s'agit de projets amiénois, nous partageons entre la Ville et la Métropole, tout simplement. Il n'y a donc rien de caché, rien d'extravagant, c'est tout simplement la mise en œuvre de ce que nous avons décidé lors de la réalisation du plan vélo.

MME FOURE: J'ajoute que la Ville conserve une compétence générale et donc sur la question du plan vélo, la Métropole a décidé - et c'est un effort très conséquent - de mettre 5 M€ sur ce mandat pour tous les aménagements vélo, mais la Ville a décidé d'accompagner la Métropole C.M. Séance du 20 juin 2024 - 32 -

en mettant aussi exactement la même somme, c'est-à-dire 5 M€. Cela permet de faire beaucoup plus de choses, et je pense que personne ne s'en plaindra.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.

32 - JARDINS FAMILIAUX. REGLEMENT INTERIEUR. CONVENTION.

M. BIENAIME: En réponse à la demande des associations gérantes des jardins familiaux d'être accompagnées par la collectivité, notamment en matière d'état des lieux et de non-respect des règles en vigueur par certains adhérents, un travail sur la rédaction d'un nouveau règlement intérieur révisé et d'une nouvelle convention-type de mise à disposition des terrains a été engagé. Ces deux documents, que je vous propose d'approuver, sont le fruit d'une concertation entre nos services, les présidents des jardins familiaux et un bon nombre d'élus. Le règlement intérieur révisé apporte des modifications sur les modalités d'attribution, de résiliation, de fonctionnement, d'état des lieux, d'entretien des surfaces individuelles, des parties communes et accès internes. Il précise également certaines règles en matière d'installation de serres, d'aménagement d'allées, d'arrosage ou réserves d'eau, d'interdiction d'utilisation d'engrais, de pesticides, de désherbants et des règles en matière de voisinage.

Je vous propose d'expérimenter ce nouveau règlement intérieur pour une durée d'une année et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention-type à intervenir avec chaque association concernée.

MME FOURE: Y a-t-il des remarques ? Je tiens à souligner le gros travail qui a été mené par Bruno BIENAIMÉ avec les services et avec toutes les associations, qui sont vraiment parties prenantes et actives.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION.

M. BIENAIME: La Ville d'Amiens a signé le 2 octobre 2019 le 2ème contrat local de santé (CLS) avec le Conseil Départemental de la Somme, Amiens Métropole, la CPAM de la Somme et l'État, plus particulièrement l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et la Préfecture de la Somme. L'objectif est de tendre vers une amélioration de la santé des Amiénois suivant trois priorités et trois enieux transversaux définis en concertation avec le réseau des acteurs de santé de notre territoire.

Ainsi, en complément des actions portées par la Maison Prévention Santé, la collectivité soutient des structures locales de ce réseau agissant sur le territoire en menant des actions qui répondent à la fois à ces objectifs et aux priorités déclinées dans le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens et dans le Contrat de Ville.

Je vous propose donc d'approuver la répartition, au titre de l'année 2024, d'une somme de 6.400 € sous forme de subvention aux associations listées dans la délibération qui vous a été transmise, et d'approuver la convention à intervenir avec l'association UFOLEP. Je vous propose également d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE: Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 20 juin 2024

- 33 -

Observations:

Mme ROY ne prend part au vote.

34 - CONTRAT D'ENGAGEMENT AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE. PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE.

M. BIENAIME: L'Agence Régionale de Santé a mené une révision à mi-parcours du projet régional de santé. Ce travail, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a conduit à l'adoption d'un nouveau Schéma Régional de Santé à compter du 31 octobre 2023, qui renforce la territorialisation des actions et place la prévention en tête des priorités.

Dans ce contexte, l'ARS Hauts-de-France propose la signature d'un contrat de « renouvellement du contrat local de santé » que je vous propose d'approuver afin de permettre le versement de la contribution financière pour le poste de coordinateur du Contrat Local de Santé, à hauteur de 10 000 €, dans l'attente d'un nouveau Contrat Local de Santé, pour la ville d'Amiens.

2024 est ainsi une année de transition, visant à réaliser le diagnostic territorial de santé, à rechercher de nouveaux signataires et à définir les nouvelles priorités communes et actions à mettre en œuvre. L'ensemble des travaux permettra la rédaction et la signature du Contrat Local de Santé de 3ème génération prévu pour l'automne.

MME FOURE: Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme ROY ne prend pas part au vote.

35 - CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE COORDINATRICE. AVENANT N° 2.

M. BIENAIME: Je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'une attachée d'administration hospitalière du Centre Hospitalier Philippe Pinel au profit de la Ville d'Amiens, pour qu'elle assure les fonctions de coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale créé en mars 2019

L'avenant n° 1, qui est arrivé à terme, ajoutait des missions d'initiation, de pilotage et de déclinaison des actions et modifiait la quotité de temps de travail de la coordinatrice.

L'avenant n° 2, quant à lui, tient compte de la revalorisation de sa rémunération, liée notamment à la prime Ségur et vise à acter la nouvelle répartition des contributions financières des différents partenaires. Soit 28 000 € pour la Ville d'Amiens, 28 000 € pour l'ARS Hauts-de-France, et 15 000 € pour la DEETS.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

M. JARDET: Mes chers collègues, je pense que les Conseils Locaux de Santé Mentale sont un point important car c'est un lieu de concertation à la fois entre les élus, les services, les usagers et les aidants. Il ne faut surtout pas oublier les aidants. Et c'est un décloisonnement qui permet une bonne prévention et une évaluation des points de rupture, il y en a malheureusement. C'est pourquoi cette coordinatrice sera la bienvenue. Je voudrais simplement rappeler quelques chiffres nationaux. Un quart des Français dans leur vie font une dépression, dont 15% au moment de l'adolescence. Ce chiffre est tout à fait considérable. 7% font une dépression dans l'année et 17% ont une consultation annuelle chez un psychologue ou un psychiatre. C'est pour

cette raison que ce Conseil Local de Santé Mentale est tout à fait primordial, et je remercie l'action de la Mairie d'Amiens.

MME FOURE: Merci. Pas d'autres observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme ROY ne prend pas part au vote.

36 - CONTRACTUALISATION AVEC ALCOME.

M. BIENAIME: Je vous propose de contractualiser avec ALCOME, éco-organisme agréé en 2021 pour collecter et prévenir la pollution liée aux mégots de cigarette. Il distribue des cotisations aux collectivités territoriales pour financer le ramassage et le nettoyage de ces mégots. Il participe également à la sensibilisation sur cette problématique. Ainsi, la ville pourra se voir attribuer un soutien financier de 280 000 € complété par 55 000 € permettant de financer les éteignoirs prévus sur les nouvelles corbeilles qui vont être installées. Ce sont par ailleurs 6 000 cendriers de poche dont elle pourra bénéficier.

MME FOURE: Voilà une bonne action, me semble-t-il. Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - CITEO. LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS. CONVENTION.

M. BIENAIME: Dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés, je vous propose d'approuver la convention entre la Ville d'Amiens et la société Citeo qui souhaite apporter son soutien financier à la collectivité dans la gestion des déchets abandonnés. Il s'agit de couvrir le coût de nettoiement des déchets abandonnés diffus présents dans les espaces publics et de permettre la mise en œuvre d'actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Je vous demande également d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - AGENCE D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. CCI AMIENS-PICARDIE. DONNEES EN MATIERE DE COMMERCE. ABONNEMENT CODATA. SUBVENTION. CONVENTION TRIPARTITE.

MME LAVALLARD : Afin de permettre à l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) de bénéficier à nouveau des données relatives au recensement de l'ensemble des cellules commerciales, de leur statut d'occupation, du secteur d'activité concerné et des enseignes, je vous propose que la Ville d'Amiens contribue financièrement, à hauteur de 5 600 €, au montant de la licence d'accès à la base de données CODATA.

Je vous propose également d'approuver la convention tripartite à intervenir avec l'ADUGA et la CCI et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Cette convention précise non seulement les modalités de cofinancement des frais d'abonnement à cette base de données? mais également les dispositions en matière de diffusion des analyses réalisées sur la base de ces informations. Je précise que ces informations nous sont très utiles pour réaliser des sondages, sachant que le monde du commerce bouge beaucoup et qu'il est important de se tenir au courant.

MME FOURE: Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

39 - ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG. EFS. PARKING SAINT-LEU. FOURNITURE DE TICKETS DE STATIONNEMENT. CONVENTION.

MME LAVALLARD: L'Établissement Français du Sang (EFS) loue des locaux situés au 6, place Parmentier. Afin de permettre un accès facilité aux donneurs de sang ou de plasma, je vous propose d'approuver la convention visant à fixer un tarif préférentiel pour la vente de tickets de stationnement d'une heure à 0,70 € TTC (pour un don du sang) ou de deux heures à 1,40 € TTC (pour un don de plasma) à l'EFS, dans le parking Saint-Leu Cathédrale à proximité des locaux.

Ces tickets seront remis à l'établissement qui s'engage à payer ces tarifs à la Ville d'Amiens pour chaque ticket fourni. A son tour, l'EFS remettra au bénéficiaire le ticket, lui permettant ainsi de bénéficier de la gratuité selon le type de don. Au-delà des durées déterminées, le donneur paiera le tarif normal.

Une précédente convention avait été signée en 2001 avec la société Stationnement Parking Services, mais celle-ci est devenue obsolète. C'est pourquoi je vous propose d'autoriser Madame le Maire à en signer une nouvelle.

MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - MARCHE 2020_45. GESTION ET EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT. REGULARISATION DES FACTURES RELATIVES A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

MME LAVALLARD: La Ville d'Amiens a confié la gestion et l'exploitation des parcs publics de stationnement à la société EFFIA Stationnement par un marché public notifié le 18 décembre 2020 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021.

Au cours de la consultation précédant l'attribution du marché, un candidat avait interrogé la collectivité sur la prise en charge par la Ville de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des sites confiés, ce à quoi il avait été confirmé que l'attributaire n'en serait pas facturé.

C'est toutefois ce qui s'est produit pour l'année 2021, et au regard de la jurisprudence en la matière, je vous propose d'affirmer le principe de prise en charge par la Ville d'Amiens et de valider le versement à EFFIA Stationnement d'une somme de 75 565 € correspondant au montant indûment réclamé, et payé depuis par la société.

MME FOURE: Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - INDEMNISATION SUITE AUX TRAVAUX ESPACES PUBLICS. SARL LE VIVIER. PROTOCOLE.

MME LAVALLARD: C'est un sujet important puisqu'il s'agit de l'indemnisation suite aux travaux d'espaces publics, que je vous avais proposée il y a quelques conseils municipaux de cela.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public qui se déroulent route de Rouen à Amiens, je vous propose de répondre favorablement à la demande d'indemnisation déposée le 19 avril 2024 par le gérant de la SARL LE VIVIER, sise 593 route de Rouen, en approuvant le

C.M. Séance du 20 juin 2024

- 36 -

projet de protocole transactionnel comportant les éléments justifiant le versement de cette indemnité. Le montant de l'indemnisation s'élève à 55 075 €.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer ce protocole. Je précise qu'il y a aussi une anticipation et que des ajustements pourront intervenir selon les résultats finaux après les travaux.

MME FOURE: Les travaux vont durer encore quelques mois. Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - ADOPTION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DE LA VILLE D'AMIENS.

MME RODINGER: Dans le cadre de la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes doivent identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables, secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.) où les développeurs de projets EnR sont invités à localiser leurs projets. La collectivité a donc proposé, lors de son Conseil municipal du 14 mars 2024, 5 zones qui ont été soumises à consultation du public.

Suite au bilan de cette consultation, je vous propose donc d'adopter, sans modification, les cinq zones présentées initialement, à savoir :

- la zone 1 pour le solaire photovoltaïque en toitures et en ombrières.
- la zone 2 pour le solaire photovoltaïque au sol.
- la zone 3 pour la méthanisation.
- la zone 4 pour la chaleur renouvelable.
- la zone 5 pour l'hydroélectricité.

MME FOURE : Cela veut donc dire que la consultation n'a pas donné lieu à observations particulières.

MME RODINGER: Tout à fait, ni modification.

MME FOURE: Nous passons donc une délibération conforme à celle déjà passée. Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 264 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE PORTE DES FLANDRES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. MODIFICATION.

MME RODINGER: Par délibération n° 48 du Conseil municipal du 14 mars 2024, la Ville d'Amiens a accordé sa garantie à AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3.880.000 € destiné à financer la réhabilitation de 264 logements de la résidence Porte des Flandres.

Toutefois, une erreur matérielle liée au numéro de contrat nécessite de re-délibérer afin de corriger cette coquille. A noter qu'aucune évolution n'est survenue sur le projet depuis.

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 37 - **MME FOURE**: J'imagine que nous pouvons passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - CLESENCE. ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS SITUES RUE DEBRAY. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTON.

MME RODINGER: Dans le cadre du projet d'acquisition de 12 logements situés rue Debray, je vous propose de répondre favorablement à la demande de Clésence et d'accorder notre garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 434 316 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations.

MME FOURE: Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES PLACE DU COLVERT (2EME PHASE). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER: Je vous propose d'accorder la garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant de 2 973 134 € que Clésence a contracté auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour financer la construction de 14 logements collectifs situés place du Colvert, deuxième phase d'un programme situé en plein cœur d'Amiens Nord dans le périmètre de la restructuration de l'îlot Colvert et dont la réception est prévue en décembre 2024.

Je vous demande également d'approuver et d'autoriser la signature par Madame le Maire de la convention afférente.

MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

46 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 29 LOGEMENTS SITUES RUE ROBERT LECOQ. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. AVENANT A LA CONVENTION.

MME RODINGER: Par délibération n° 44 du Conseil municipal du 4 mai 2023, la Ville d'Amiens a garantie à 100% un prêt d'un montant de 3 954 394 € que Clésence a contracté auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour la construction de 29 logements locatifs sociaux situés rue Robert Lecoq. En raison d'un retard sur l'acquisition du foncier et le montage du projet, la garantie n'a pu être validée à temps pour deux lignes d'emprunts. Clésence a contracté un nouveau prêt et sollicite sa garantie de la Ville d'Amiens.

Je vous propose d'accorder notre garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt d'un montant total de 623 500 € souscrit par Clésence auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Je vous propose enfin d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant se rapportant à ce dossier.

MME FOURE : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ETAT DES TRAVAUX MENES DU 1^{ER} JUIN 2023 AU 31 MAI 2024.

MME LE CLERCQ: Le code général des collectivités territoriales dispose que "le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente".

Cette délibération a donc pour but de vous rendre compte des travaux menés par cette Commission Consultative sur la période qui couvre juin 2023 à mai 2024. Il y a lieu que l'assemblée en prenne acte.

A noter que les procès-verbaux des Commissions Consultatives sont transmis au Conseil municipal dès lors qu'un point qui figure à l'ordre du jour a été examiné par cette commission. Sur la période, la Commission Consultative s'est donc réunie deux fois. L'une s'est réunie le 15 janvier 2024, et les membres de la Commission Consultative ont pris acte du rapport annuel d'activité 2022 produit par la SEMOP Amiens Energies, délégataire du service public de production et distribution du réseau de chaleur de la Ville d'Amiens. L'autre s'est réunie le 10 avril 2024 et la Commission Consultative a pris acte du compte rendu annuel d'activité 2022 produit par la Société Amiénoise de Stationnement délégataire du service public pour les parkings Les Halles et Hôtel de Ville. Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Doit-on voter cette délibération ou simplement en prendre acte ?

DONT ACTE

48 - FESTIVAL DE MUSIQUES URBAINES. ASSOCIATION MAKE SOMME NOISE. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME BOUCHEZ: Make Somme Noise est une association culturelle qui propose d'organiser un festival gratuit de musiques urbaines les 21 et 22 septembre 2024 au sein de la citadelle. Afin de la soutenir dans son action et dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, je vous propose que la Ville d'Amiens apporte sa contribution à hauteur de 19 000 € (montant identique à l'année précédente) pour l'organisation de l'espace scénique et le paiement des artistes.

Je vous propose également d'approuver la convention se rapportant à l'opération et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

49 - ACCUEILS DE LOISIRS ET CAJ. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES DOMICILIEES A AMIENS ET ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE. GRATUITE. ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

MME BOUCHEZ: En solidarité avec les familles ukrainiennes domiciliées à Amiens, et au regard de leur situation de vulnérabilité, la Ville d'Amiens a instauré la gratuité de l'accueil en ALSH et CAJ. Je vous propose de prolonger cette gratuité sur l'année scolaire 2024-2025. On estime que ce dispositif bénéficierait à une quinzaine d'enfants.

MME FOURE : Madame BECKER a déposé deux amendements. Je lui donne la parole pour le premier qui traite de cette délibération.

MME BECKER: Amendement n° 1 sur l'accueil de loisirs et CAJ, pour les enfants de familles domiciliées à Amiens et arrivées en France, demandeuses du droit d'asile et réfugiées, donc gratuité.

La Ville d'Amiens souhaite, dans le cadre de la solidarité avec les familles domiciliées à Amiens. et au regard de la situation de vulnérabilité de ces familles tant matérielle qu'économique, de poursuivre la gratuité de l'accueil en ALSH et CAJ pour toutes les familles demandeuses du droit d'asile et réfugiées. Les familles demandeuses d'asile sont des personnes qui ont quitté leur pays et demandent à être protégées de persécution et de graves atteintes aux droits humains commises dans un autre pays mais qui n'ont pas encore été reconnues légalement comme des réfugiées et attendent qu'il soit statué sur leur demande d'asile. Le droit d'asile est un droit humain au titre duquel tout le monde devrait être autorisé à entrer dans un autre pays pour y demander l'asile. Les familles réfugiées sont des personnes qui ont fui leur pays car elles risquaient d'y être victimes de graves atteintes à leurs droits humains et de persécution. Leur vie et leur sécurité étaient menacées, à tel point qu'elles avaient le sentiment de n'avoir d'autre choix que de quitter leur pays et de chercher un endroit où elles ne seraient plus en danger car leur propre Etat ne pouvait pas ou ne voulait pas les protéger. Les personnes réfugiées ont droit à une protection internationale. C'est pourquoi le Conseil municipal de la Ville d'Amiens, vu le code général des collectivités territoriales, délibère, article 1 : "Les enfants de familles domiciliées à Amiens et arrivées en France, demandeuses du droit d'asile et réfugiées, pourront bénéficier de la gratuité de l'accueil en centre de loisirs et en CAJ. Cette disposition exceptionnelle est valable pour l'année scolaire 2024-2025. Article 2 : "Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération".

Vous aurez compris que l'amendement tient au fait qu'il se généralise à toutes les familles réfugiées et pas uniquement faire la préférence aux réfugiées venant d'Ukraine.

MME BOUCHEZ: Madame BECKER, il est vrai que toutes les familles demandeuses du droit d'asile et réfugiées sont en droit d'obtenir le soutien et les aides du pays qui les accueille, à savoir l'allocation du demandeur d'asile à laquelle tous les réfugiés ont droit. Je pense aussi que nous avons tous en mémoire les témoignages poignants des femmes ukrainiennes lors du Conseil municipal, de leur désarroi, de leur peine, de la douleur d'avoir quitté leur pays et de la tristesse de leurs enfants. Il était apparu évident que la Ville d'Amiens devait faire un geste supplémentaire en mettant en place le dispositif de gratuité pour la restauration scolaire et pour les accueils de loisirs pour ces enfants. Je vous précise que pour cette année scolaire, il s'agit de 22 enfants sur la restauration scolaire et de 15 pour les accueils de loisirs. C'est pourquoi je vous demande de renouveler une dernière année cette aide spécifique en leur faveur.

MME BECKER: C'est une mesure discriminatoire à partir du moment où on choisit les personnes que l'on veut aider, d'où l'amendement que je vous propose de voter ce soir.

MME FOURE : Madame BECKER, c'est une mesure discriminatoire de n'autoriser la gratuité que pour les enfants de familles ukrainiennes qui sont arrivées à Amiens assez récemment, en tout cas depuis février 2022, par rapport aux enfants amiénois. Donc, nous maintenons qu'il est normal de faire un effort pour ces familles qui nous ont touchées lorsqu'elles sont venues ici à deux reprises dans cette enceinte, et comme le dit Hélène BOUCHEZ, nous la proposons encore un an et à l'issue de cette année nous verrons ce qu'il advient de ces familles, si elles s'intègrent définitivement ici, auquel cas elles intègreront le dispositif normal de tous les Amiénois. Je vous propose que nous rejetions cet amendement mais je le mets aux voix.

REJETE

- 40 -

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission

Observations:

La majorité, et M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU ont voté contre l'amendement.

Je vous propose maintenant de voter la délibération.

ADOPTE

Observations:

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE ont voté contre.

50 - RESTAURATION SCOLAIRE. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE ET SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'AMIENS. GRATUITE. ANNEE 2024-2025.

MME BOUCHEZ: Comme pour le précédent dossier, je vous propose de poursuivre la gratuité de la restauration scolaire que la Ville d'Amiens avait mise en place exceptionnellement pour les enfants ukrainiens scolarisés dans les écoles publiques amiénoises et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Je vous précise que pour cette durée scolaire, 22 enfants en ont bénéficié.

MME FOURE: Madame BECKER a un amendement à présenter, identique au précédent. Est-ce utile de le représenter? Je vous propose de passer directement au vote de cet amendement.

REJETE

Observations:

La majorité, et M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU ont voté contre l'amendement.

Je vous propose maintenant de voter la délibération.

ADOPTE

Observations:

MM. PRADAT, BARA, Mme BECKER, MM. TELLIER (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE ont voté contre.

51 - BUDGET PARTICIPATIF. ASSOCIATION MOUSTIK MOVIE. AMIENS EN GRAND. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DE MATERIEL. CONVENTION.

M. DESCOMBES: L'association Moustik Movie a été désignée lauréate de l'édition 2021 du budget participatif de la Ville d'Amiens pour son projet de plateau télévisé intitulé "Amiens en grand". Ce projet consiste en la réalisation d'animations télévisées comme notamment des interviews, des débats, des échanges artistiques et culturels au service des Amiénois. Cette action nécessite du matériel spécifique comme plusieurs caméras, des kits de transmission, des trépieds, des objectifs, des switchs, des convertisseurs, des microphones, etc.

La Ville d'Amiens entend mettre à disposition de l'association ce matériel d'un montant total d'achat de 70 000 € TTC par l'intermédiaire d'une convention que je vous propose d'approuver et d'en autoriser sa signature par Madame le Maire.

MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

52 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. CONVENTIONS. RENOUVELLEMENT. REVALORISATION DES FORFAITS DE CHARGES.

M. DESCOMBES: Lors de la séance du 16 mai 2024, le Conseil municipal a adopté un nouveau modèle de convention et de règlement intérieur inhérent à l'utilisation d'espaces mutualisés et de salles mutualisées par les associations hébergées dans les pôles associatifs. Un forfait de charges réévalué s'applique toutefois et sera actualisé en application de l'indice de révision des loyers chaque année.

Je vous propose de renouveler ces conventions pour les associations ainsi que les forfaits suivants:

- Association Yves LEFEBVRE pour 420 €.
- Somme Congo Brazzaville pour 210 €.
- Amiens Métropole Volley Ball pour 10 080 €.
- ACTI-FEP pour 1 050 € sur le Pôle n° 9 Antoine de Saint-Just et 420 € pour le n° 3.
- ACIP pour 630 €.
- BH Football Académie pour 420 €.
- la gratuité pour le comité de quartier Espoir et Avenir.

MME FOURE: Y a-t-il des observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) n'ont pas pris part au vote.

53 - RELAIS SOCIAL. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024. CONVENTION.

MME ROY: Le Relais Social a reçu son agrément de centre social accordé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme en janvier 2023. Le centre social a, par la suite, transmis courant 2023 son projet de centre social validé par la CAF de la Somme, mais n'avait pu faire de demande de subvention afin de recevoir une subvention de fonctionnement équivalente à celle des autres centres sociaux auprès de la Ville d'Amiens, les fenêtres de dépôt étant déjà closes. Néanmoins, il a bien effectué ses missions de centre social en 2023 avec la montée en charge des activités et des moyens afférents durant cette année 2023 qui a constitué une année charnière dans le fonctionnement de l'association.

Je vous propose de prendre en compte la situation exceptionnelle depuis 2023 en lui accordant une subvention de 50 000 € pour soutenir son activité de centre social de grande qualité réalisée durant toute l'année 2023, et également une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2024, comme nous avons pu le faire précédemment sur les autres centres sociaux.

C.M. Séance du 20 juin 2024 - 42 - MME FOURE: Pas d'observations?

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE: Je rappelle que nous n'avons pas reçu de vœu ni de question orale en temps et heure. Je vais donc lever la séance et vous donner rendez-vous le 19 septembre ici même, mais je voudrais d'abord faire deux observations. Première observation, nous avons démarré notre Conseil municipal en retard, ce qui ne nous a pas empêchés de battre des records de brièveté. Merci à tous d'avoir permis le déroulé de cette séance dans de bonnes conditions. Deuxième observation beaucoup plus sérieuse, comme vous le savez, des élections législatives ont lieu prochainement et notre service Elections est en train d'organiser les bureaux de vote. Il s'avère que nous manquons de personnes pour être président, vice-président ou assesseur dans les différents bureaux de vote. Je vous invite donc tous et toutes à présider un bureau de vote, mais aussi à mobiliser votre entourage familial, amical, et autres pour faire en sorte que cette élection puisse se dérouler dans de bonnes conditions avec des bureaux de vote composés correctement. Merci beaucoup.

La séance est levée à 20h 48.

La secrétaire de séance

Claudine GALLIOT

Madame le Maire,

Brigitte FOURÉ